

# Rapport de gestion de la

**cpev**

CAISSE DE PENSIONS  
DE L'ETAT DE VAUD

---

**2004**



**CAISSE DE PENSIONS  
DE L'ETAT DE VAUD**



---

**53e exercice**



# Sommaire

---

## **Conseil d'administration** **5**

## **Rapport d'activité** **7**

– Conseil d'administration.....	9
– Effectifs des assurés.....	12
– Bilan.....	13
– Exploitation.....	19
– Conclusion.....	24

## **Comptes annuels** **25**

– Bilan au 31 décembre.....	27
– Compte d'exploitation.....	28
– Annexe aux comptes annuels.....	30

## **Inventaire** **53**

– Liste des immeubles.....	54
----------------------------	----

## **Rapport de l'Organe de contrôle** **59**

## **Appendice** **63**

– Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2005.....	64
– Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la caisse (rachat compris).....	65
– Âge des assurés du plan de base au 1er janvier 2005.....	66
– Effectif et structure d'âges des assurés du plan de base par fonction au 1er janvier 2005.....	67
– Effectif et degré moyen d'activité des assurés du plan de base par fonction au 1er janvier 2005.....	68
– Âge de la retraite.....	69
– Âge des pensionnés au 1er janvier 2005.....	70



---

# Conseil d'administration

## composition à la publication

### Président:

---

M. Jacques-Henri **BRON\***, avocat, Lausanne.....

### Vice-président:

---

M. Daniel **CHEVALLEY\*\***, inspecteur principal adjoint à la  
Police cantonale vaudoise (retraité), Crissier.....

### Membres:

---

M. Jean **MAUERHOFER\*\***, directeur d'établissement scolaire, Puidoux.....

M. Eric **ROCHAT\***, médecin, Saint-Légier.....

Mme Marinette **KELLENBERGER-DÉCAILLET\***,  
experte comptable diplômée, Yverdon-les-Bains.....

M. Henry W. **ISLER\*\***, directeur des affaires universitaires, Jongny.....

\* représentant de l'employeur

\*\* représentant des assurés

### Représentant du département des finances:

---

M. Giancarlo **OMBELLI**, secrétaire général adjoint, Lausanne.....

### Secrétaire:

---

M. Jean Daniel **MARTIN**, président de tribunal, Lausanne.....

### Secrétaire suppléant:

---

M. Alexandre **BERNEL**, avocat, Lausanne.....

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud est gérée par:

  
**Les Retraites Populaires**

Services aux Institutionnels

Rue Caroline 11  
1003 Lausanne  
Tél. 021 348 21 11  
Fax 021 348 24 99  
www.cpev.ch  
info@cpev.ch



Rapport d'activité

**cpev**

CAISSE DE PENSIONS  
DE L'ETAT DE VAUD





La présentation du rapport de gestion et des comptes de la CPEV doit permettre au lecteur qui n'est pas un familier de la Caisse d'en comprendre la structure et d'avoir une vision claire de la marche des affaires durant l'exercice considéré.

Afin de faciliter une lecture comparative, le présent rapport reprend l'essentiel de l'articulation adoptée lors des précédents exercices. Les comptes, y compris leur annexe au sens strict, font toutefois l'objet de mutations importantes, découlant de leur mise en conformité avec la norme comptable Swiss GAAP RPC 26. Afin de permettre la comparaison, les états financiers 2003 ont été reclassés en conséquence. Ce reclassement fait lui-même l'objet d'explications.

## Conseil d'administration

- a/ Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a tenu 54 séances. A celles-ci s'ajoutent de multiples réunions de commissions et de délégations spéciales où les membres du Conseil ont représenté la Caisse.
- b/ Assumant la tâche de diriger et d'administrer la Caisse (art. 110 LCP), le Conseil d'administration a consacré une part non négligeable de son activité à la gestion des affaires courantes. Il s'est penché sur maints cas d'invalidité (les plus épineux), de rachats, de maintiens d'affiliation, de libérations de remboursement et de demandes d'aide par le fonds de prévoyance; dans le cadre de ses compétences, il a également traité les réclamations et assuré le suivi des causes, relativement peu nombreuses, qui ont été portées devant le Tribunal cantonal des assurances et l'autorité judiciaire fédérale de recours.
- c/ Du point de vue de la gestion financière, la Caisse a réalisé en 2004 une performance nette (4.19%) légèrement supérieure au taux technique de 4%. Ce résultat a permis de maintenir l'essentiel du degré de couverture qui avait été acquis au terme d'un exercice 2003 très favorable, nonobstant la comptabilisation d'une réserve technique destinée à pallier les effets de l'augmentation de la longévité.

Le marché des actions suisses, spécialement celui des valeurs secondaires, a connu une évolution favorable dont la Caisse a su profiter. La performance des actions étrangères est atténuée par l'appréciation de notre monnaie nationale, ainsi que par la réorganisation du portefeuille effectuée durant l'exercice écoulé et devant porter ses fruits dès 2005.

Les obligations suisses a connu une faible rentabilité en raison du bas niveau des taux d'intérêt. La performance des obligations étrangères, si elle a souffert de la fermeté du franc suisse, est supérieure à celle de l'indice de référence.

Les prêts hypothécaires restent influencés par des taux d'intérêt très bas, dans un contexte de forte concurrence. Dans ce domaine, la Caisse entend maintenir sa politique relativement conservatrice, qui a fait ses preuves, plutôt que de céder aux sirènes de l'assouplissement illimité des conditions de crédit dans le seul but de gagner des parts de marché. Les atouts que fait valoir notre institution consistent notamment en des avantages durables, tels qu'un taux d'intérêt fixe sur 10 ans, compatibles avec la vision à long terme propre aux caisses de pensions.

Le secteur immobilier représente le meilleur contributeur au résultat de l'exercice. La Caisse a la volonté de développer ses placements dans « la pierre », dans la mesure, une fois encore, où la rentabilité est assurée sur le long terme. Durant l'année 2004 s'est achevée la construction et la complète mise en valeur d'un groupe d'immeubles locatifs à Chavannes-près-Renens, représentant un investissement de 29 millions de francs.

Les placements alternatifs (Hedge Funds) procurent les résultats attendus, tout en se caractérisant par une faible volatilité. Ils constituent ainsi une possibilité de diversification intéressante, à l'instar des investissements privés (Private Equity) que la Caisse réalise par le truchement de fonds de placements, de fonds de fonds ou de sociétés de participations. Notre gérante s'est donné les moyens d'effectuer une sélection rigoureuse et d'exercer un suivi serré des placements dans ces deux classes d'actifs qui font appel à des connaissances spécifiques.

- d/ L'art. 47 al. 2 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) impose aux institutions de prévoyance d'établir leurs comptes conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26 dès l'exercice 2005. Cette disposition découle de la première révision de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) qui a notamment pour objet d'améliorer la transparence dans le domaine du deuxième pilier.

Par l'introduction d'un plan comptable commun et de prescriptions précises quant au contenu de l'annexe, il s'agit en particulier de faciliter la compréhension des comptes et leur comparaison d'une institution à l'autre. De plus, ces recommandations fixent la valeur économique comme critère d'évaluation des actifs. Ce critère a pour double effet de supprimer les réserves latentes, d'une part, et d'accentuer la volatilité des résultats, d'autre part. Il suppose en particulier la comptabilisation de toute variation du cours des valeurs mobilières, quel que soit le prix d'acquisition. Afin de pallier cet inconvénient, la norme Swiss GAAP RPC 26 prône la constitution d'une réserve de fluctuation de valeurs, dont le niveau poursuivi est fixé en fonction de la composition de l'ensemble des actifs de l'institution de prévoyance.

D'une manière générale, la Caisse cherche non seulement à s'adapter aux mutations du contexte économique et législatif dans lequel elle évolue, mais bien plutôt à les anticiper, dans toute la mesure de ses moyens. Dans cette optique qualifiée aujourd'hui de « proactive », elle a décidé de boucler d'ores et déjà ses comptes 2004 selon les nouvelles recommandations précitées. Cette démarche a suscité un travail considérable de la gérante, accompli en collaboration avec une délégation du Conseil d'administration, avec l'organe de contrôle et avec l'expert agréé. Il s'agissait de faire œuvre innovatrice, dès lors que la Swiss GAAP RPC 26 s'adresse à des institutions de prévoyance capitalisées à 100 %, sans tenir compte des spécificités des institutions de prévoyance qui bénéficient du système de financement mixte évoqué ci-après. Les changements issus de cette adaptation aux nouvelles recommandations comptables sont décrits de manière détaillée dans l'annexe des comptes.

- e/ Le système de financement mixte, propre à diverses institutions de prévoyance de droit public telle la CPEV, fait actuellement l'objet de critiques de la part de certains milieux. Rappelons que ce système combine le modèle de la répartition, typique de l'AVS (financement direct des prestations par les cotisations), et le modèle de la capitalisation (accumulation de la valeur capitalisée des rentes à servir dans le futur), qui gouverne la prévoyance individuelle. Dans la mesure où les cotisations sont correctement calculées, un financement mixte n'induit pas en soi une situation de découvert, dès lors que la part non capitalisée des prestations est alimentée par lesdites cotisations. La LPP autorise ce mode de financement à l'égard des institutions de droit public compte tenu de leur pérennité et de la garantie des prestations fournie par les collectivités publiques employeurs.

Sur le long terme, le modèle de la répartition a pour avantage d'être peu sensible aux périodes de forte inflation, alors que le modèle de la capitalisation se distingue par une vulnérabilité moindre envers l'augmentation de la longévité. Dans cette optique, un système de financement mixte visant un degré raisonnable de couverture par capitalisation, tel celui de notre Caisse, a le mérite de chercher un équilibre entre les avantages et les inconvénients des deux modèles précités.

Dans le cas de la Caisse, un appel à la garantie de l'Etat n'entre pas en considération au regard de la santé financière actuelle de l'institution, dont les engagements de prévoyance sont capitalisés à hauteur de 70,57% au 31 décembre 2004, contre un degré de couverture légalement imposé de 61% à cette même date. Des mesures structurelles propres à renforcer la perspective d'atteindre l'objectif de 75% le 1er janvier 2019 doivent être soumises au Grand Conseil d'ici à fin 2005.

- f/ En matière de financement, l'inquiétude du Conseil d'administration vise bien davantage, depuis plusieurs années, la question particulière de l'indexation des rentes. La suppression par le Grand Conseil en 1979 du financement de l'adaptation des prestations au renchérissement, jusque-là assumé par l'Etat employeur, a largement contribué à décapitaliser progressivement la Caisse. Les études de l'expert agréé et d'autres actuaires mandatés démontrent que dans un contexte d'accroissement de la longévité et compte tenu de l'objectif d'un degré de couverture de 75%, seul des résultats notablement et durablement élevés des placements permettraient à notre institution d'octroyer de nouvelles allocations de renchérissement. Ce constat ne peut qu'amener l'organe dirigeant de la Caisse à faire preuve d'une extrême prudence, avant d'user de sa compétence (art. 34 LCP) d'adapter les prestations à l'évolution du coût de la vie.

Cela étant, le Conseil d'administration est d'avis qu'à long terme, la Caisse ne peut imposer à ses pensionnés la perte de pouvoir d'achat que susciterait une inflation plus forte que celle éprouvée récemment. C'est pourquoi il appelle de ses vœux, sans relâche, une décision politique définissant un mode de financement de l'indexation des rentes, le cas échéant dans le cadre des mesures structurelles en gestation.

- g/ Dans l'attente de ces mesures, la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) a subi de nouvelles modifications, suscitées par la première révision de la LPP et entrées en vigueur le 1er janvier 2005. Selon une pratique désormais bien établie et fort appréciée, le Conseil d'administration a été consulté déjà au stade des travaux préparatoires par le Département des finances.

Parmi ces modifications, citons, hormis l'introduction des nouveaux principes comptables susmentionnés, la redéfinition de la garantie de l'Etat. Celle-ci couvre désormais le service des prestations en cas d'insolvabilité de la Caisse, situation supposant l'inefficacité des mesures d'adaptation exigées par l'art. 128 al. 2 LCP en présence d'un degré de couverture insuffisant. La nouvelle prévoit en outre la faculté de prendre un capital retraite – limité – ainsi qu'une retraite partielle.

## Effectifs des assurés

### Plan de base

Du 1er janvier au 31 décembre 2004, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des assurés de 315 unités. En effet, ce dernier a passé de 25'510 à 25'825 (chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes). Des indications détaillées relatives aux structures d'âges et aux degrés moyens d'activités se trouvent en appendice (pages 65 à 68). Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan de base est, une fois encore, en légère augmentation. Il se situe à 43 ans et 1 mois à la fin de l'année alors qu'il était, au 1er janvier, de 42 ans et 9 mois.

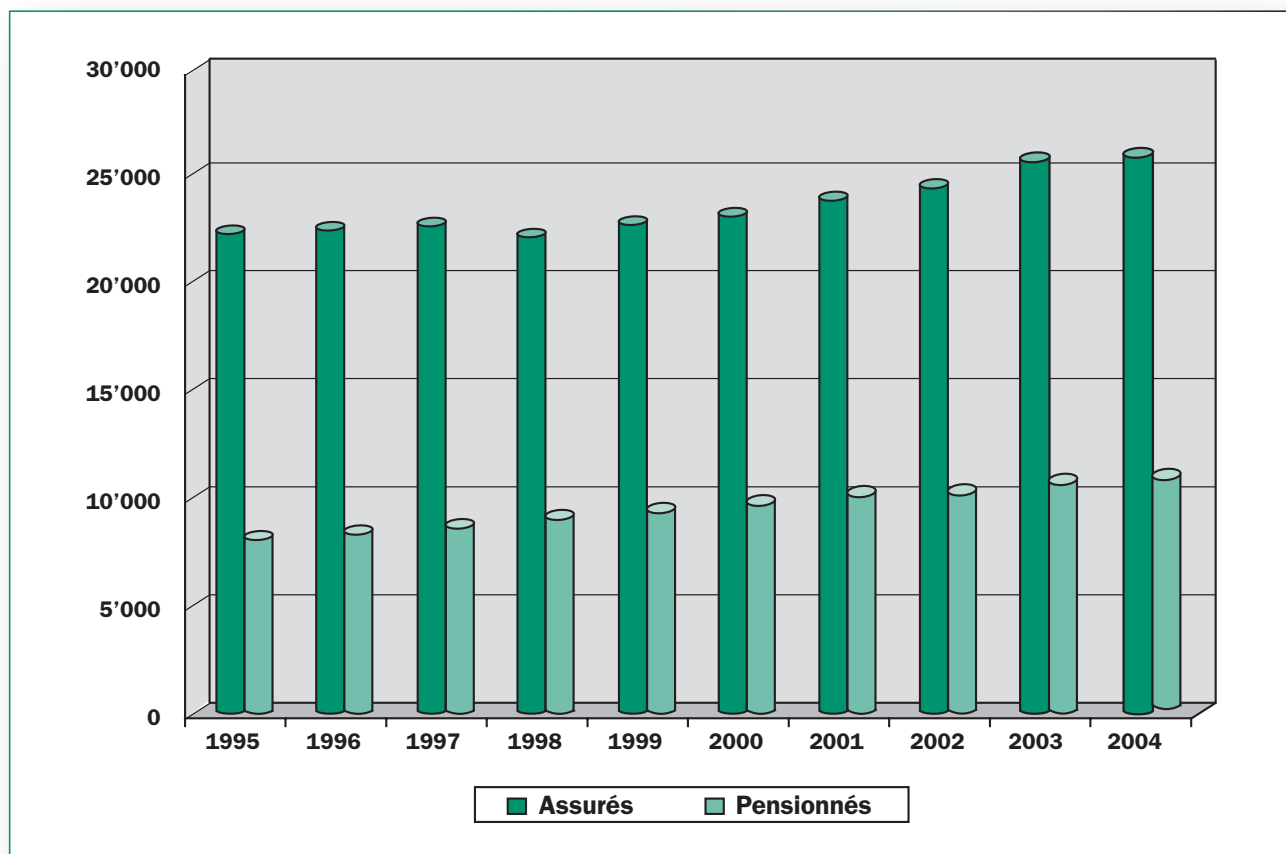
### Plan risques

Du 1er janvier au 31 décembre 2004, nous avons enregistré une diminution de l'effectif des assurés du plan risques de 16 unités. En effet, ce dernier a passé de 245 à 229 (chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes). Ce dernier s'applique aux assurés dont l'affiliation a lieu avant le 1er janvier du 24e anniversaire pour ceux dont l'âge minimum de retraite est fixé à 60 ans ou avant l'âge de 22 ans pour les assurés dont l'âge minimum de retraite est fixé à 57 ans.

### Effectif des pensionnés

Du 1er janvier 2004 au 1er janvier 2005, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des pensionnés de 401 unités. En effet, ce dernier a passé de 10'870 à 11'271 (chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes).

Des indications détaillées relatives aux âges prévisibles de retraites, aux âges effectifs de retraites ainsi qu'à la structure d'âge des pensionnés se trouvent en appendice (pages 69 à 71).



## Bilan

### Placements

#### Répartition

Les articles 50 ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placement pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

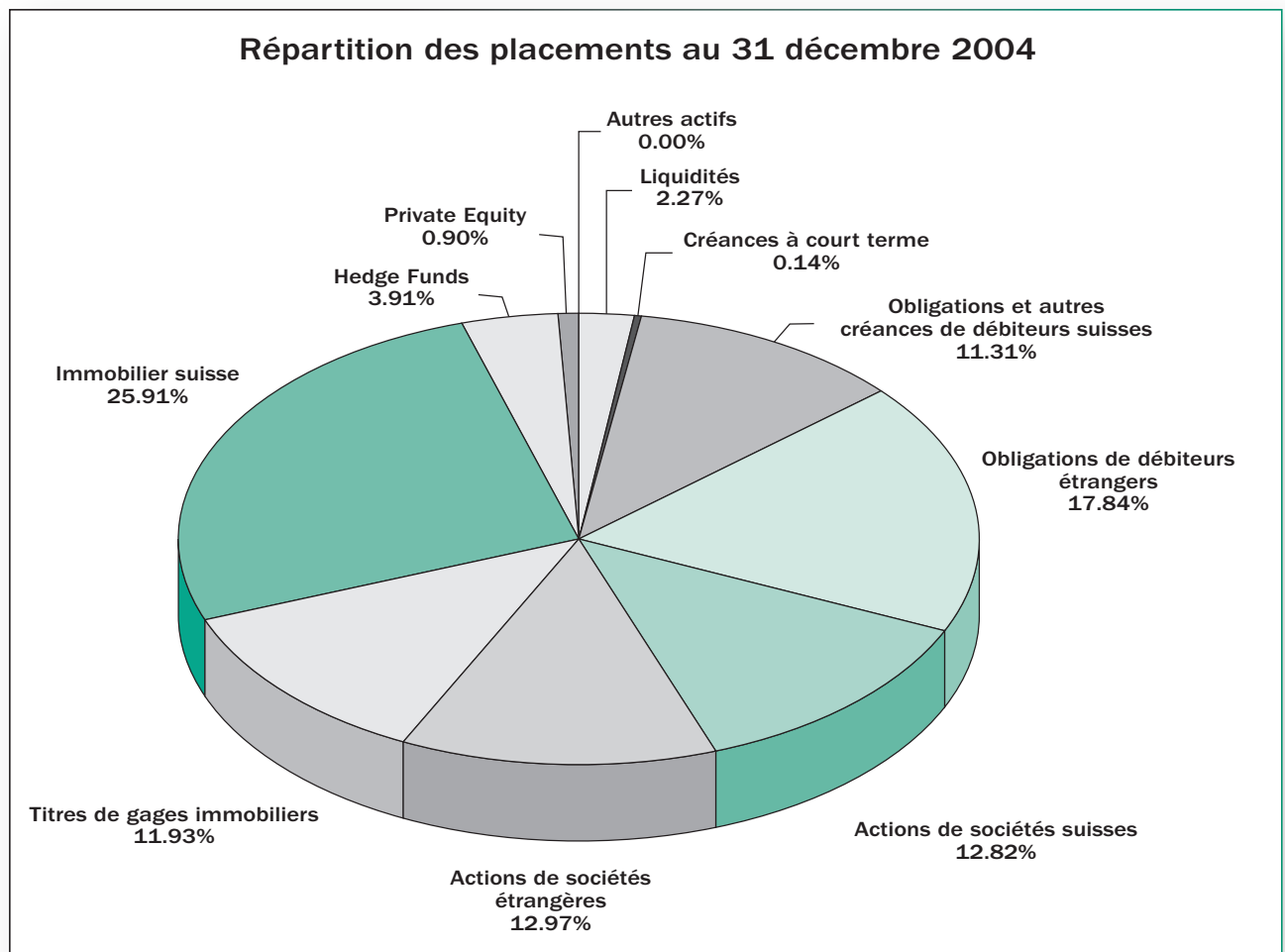
Conformément aux normes de l'OPP2 entrées en vigueur le 01.04.2000, le Conseil d'administration, sur la base d'une analyse performances/risques, a décidé d'une nouvelle allocation stratégique à atteindre au 31.12.2008. En vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26, sont créés :

- Une classe d'actifs comprenant les placements alternatifs (Hedge Funds);
- Une classe d'actifs comprenant les placements privés (Private Equity).

Cette nouvelle allocation des actifs a été réalisée avec l'appui de 8 experts (6 banques et 2 consultants). Les principales tendances sont les suivantes :

- Utilisation accrue de toutes les classes d'actifs autorisées par le législateur ;
- Augmentation de la diversification des placements, en particulier l'immobilier, les actions, les placements alternatifs, les obligations et les hypothèques.

Une analyse de congruence entre les actifs et les passifs a permis de valider cette répartition des actifs.



Conformément à l'article 59a OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Ce rapport stipule, entre autres, que l'extension des possibilités de placement est conforme au règlement de placement (article 49a OPP2) et que la répartition des actifs respecte les articles 50 et 51 de l'OPP2.

## Liquidités

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des liquidités à 48 h au maximum.

La rentabilité basse provient du niveau très faible des taux d'intérêt.

## Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Ce poste comprend principalement les obligations cotées et non cotées ainsi que les prêts directs aux collectivités de droit public.

En 2004, les taux d'intérêt à court terme se sont fortement tendus (de 0.26% à 0.72%) alors que les taux de rendement à long terme ont baissé sensiblement (de 2.70% à 2.31%). Cette évolution ne reflète pas le consensus du marché qui prévoyait une remontée graduelle des taux pour la période sous revue.

Le portefeuille a connu une faible rentabilité en raison du bas niveau des taux d'intérêt et d'une stratégie à caractère très défensif. En effet, en période de bas rendements sur le marché des capitaux, la CPEV ne privilégie pas des investissements obligataires à longues échéances.

Cette politique sera maintenue en 2005. De plus, les critères de suivi des placements seront affinés.

## Obligations de débiteurs étrangers

Ce poste comprend les obligations de débiteurs étrangers. Une grande partie est composée de placements collectifs.

2004 a été placée sous le sceau de la volatilité des devises et des taux d'intérêt. Dans ce contexte, le portefeuille s'est bien comporté en raison des éléments suivants :

- Forte pondération en Euro ;
- Bonne diversification des styles de gestion ;
- Bonne performance de nos gestionnaires.

La rentabilité s'est révélée plus faible qu'en 2003 en raison principalement de la fermeté du franc suisse contre toutes les autres devises. En comparaison avec l'indice de référence, la performance est bonne.

En 2005, l'accent sera mis sur la poursuite de la diversification des styles de gestion et sur l'amélioration de la gestion du risque de change.

## Actions de sociétés suisses

Ce poste comprend les actions de sociétés suisses cotées, non cotées et des placements collectifs.

En 2004, si l'indice global des sociétés suisses a progressé de près de 7%, les performances des sous-indices ont été très contrastées. Ainsi, si les grandes capitalisations ont connu une évolution positive de 5.50%, les petites et moyennes capitalisations s'apprécièrent de près de 20%.

Le portefeuille des actions suisses s'est très bien comporté l'an dernier avec une performance de plus de 7%. La sur-pondération des valeurs secondaires détenues en direct ainsi que le choix judicieux d'une gestion par le biais de placements collectifs en furent les principaux contributeurs.

Après des années de «vaches maigres», la performance des valeurs secondaires romandes a été très bonne, ce qui est réjouissant.

Si les perspectives 2005 s'annoncent empreintes d'éléments positifs, la gérante va maintenir sa politique orientée sur la qualité des sociétés détenues en portefeuille et les opportunités d'achat et de vente. Le soin apporté au suivi des valeurs secondaires sera maintenu, voire renforcé.

## Actions de sociétés étrangères

Ce poste comprend les actions de sociétés étrangères cotées. Il s'agit principalement de placements collectifs.

Les performances en monnaies locales ont été satisfaisantes. Toutefois, l'appréciation du CHF a affecté les conversions dans la monnaie de référence.

Le portefeuille a été réorganisé en 2004 afin de corriger les faiblesses constatées dans les mandats de gestion externes et les titres détenus en direct. La performance s'en est ressentie.

Ces mesures prises nous permettent d'être confiants pour 2005 soit au niveau de la performance, de la flexibilité et des coûts de la gestion.

## Titres de gages immobiliers

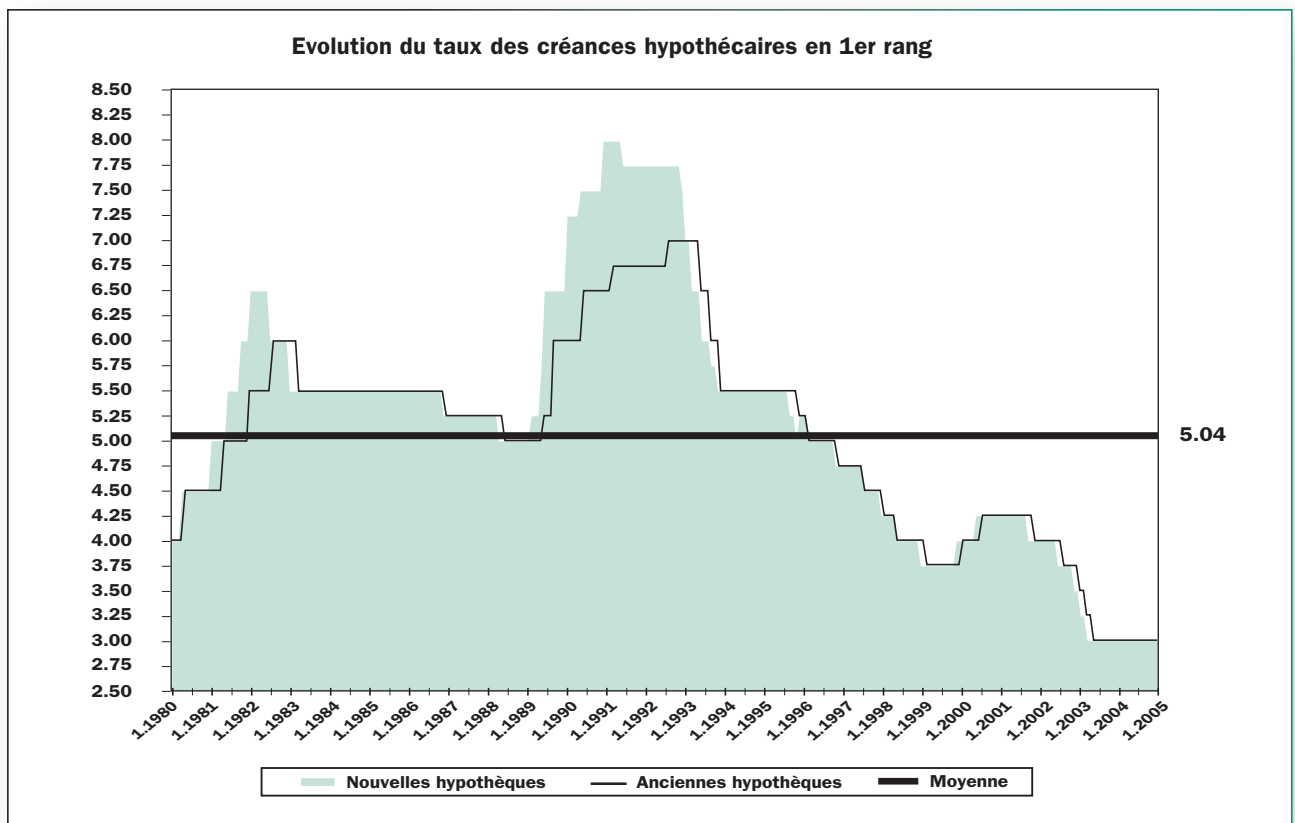
Ce poste comprend les prêts hypothécaires en direct, les placements collectifs similaires et les crédits de constructions.

Le très bas niveau des taux d'intérêt maintient une rentabilité basse sur le portefeuille. La performance est légèrement supérieure à celle du marché.

De plus, la concurrence très vive des établissements prêteurs rend le marché des hypothèques très euphorique.

La CPEV ne connaît pas de problème de risque et ne souhaite pas participer à cet optimisme démesuré. Notre politique conservatrice a fait ses preuves et nous désirons mettre en avant des avantages pour la clientèle en matière de politique de taux, de frais, d'amortissement, etc..

En 2005, un effort sera entrepris pour mieux faire connaître les prestations en la matière.





# Rapport d'activité 2004

## Immobilier suisse

Au 31 décembre 2004, la Caisse est propriétaire de 244 immeubles. Ceux-ci abritent 6'928 appartements, 82'013 m2 de surfaces commerciales et 7'123 places de parc et garages.

<b>Immobilier direct</b>		<b>CHF</b>
<b>Solde au 31.12.2003</b>		<b>1'401'414'000.00</b>
<b>1re application de la SWISS GAAP RPC 26 au 1er janvier 2004:</b>		
Réserves latentes au 31.12.2003	165'071'461.43	
Adaptation aux nouveaux taux de capitalisation (sans correctif d'actif immeubles subventionnés)	<u>-13'869'963.86</u>	<u>151'201'497.57</u>
<b>Solde immobilier direct au 1er janvier 2004</b>		<b>1'552'615'497.57</b>
<b>Constructions terminées:</b>		
Tilleul 6-8/Plaine 12-18, Chavannes-près-Renens		29'000'000.00
Sablons 15-17, Morges (économie sur coûts de construction)		-250'000.00
<b>Travaux à plus-value lors de rénovations:</b>		
<b>Adaptation du prix de revient:</b>		
Moulin 3-5, Morges (vente, part parcelle 164 m2)	-1'540.55	
14-Avril 9-11-13, Renens (création servitude)	-25'000.00	
Verne 2-4, Savigny (création servitude)	<u>-3'000.00</u>	<u>-29'540.55</u>
<b>Non réalisé:</b>		
Gain en capital brut		<u>17'194'539.34</u>
<b>Solde au 31 décembre 2004</b>		<b>1'604'586'568.61</b>

<b>Immobilier direct, investissements non traditionnels</b>		<b>CHF</b>
<b>Solde au 31.12.2003</b>		<b>0.00</b>
Reclassement suite à la 1re application de la Swiss GAAP RPC 26		<u>10'000'000.00</u>
<b>Solde au 31 décembre 2004</b>		<b>10'000'000.00</b>

<b>Immobilier direct, investissements en cours</b>		<b>CHF</b>
<b>Solde au 31.12.2003</b>		<b>25'896'670.90</b>
Travaux	25'440'035.55	
Consolidations	-34'604'941.55	
Transfert aux comptes entretien et grosses réparations des immeubles	<u>-2'540'474.60</u>	<u>-11'705'380.60</u>
<b>Solde au 31 décembre 2004</b>		<b>14'191'290.30</b>

<b>Placements collectifs</b>		<b>CHF</b>
<b>Solde au 31.12.2003</b>		<b>0.00</b>
Reclassement suite à la 1re application de la Swiss GAAP RPC 26		<u>3'320'000.00</u>
<b>Solde au 31 décembre 2004</b>		<b>3'320'000.00</b>

<b>Correctif d'actif</b>		<b>CHF</b>
<b>Solde au 31.12.2003</b>		<b>0.00</b>
1re application de la SWISS GAAP RPC 26 au 1er janvier 2004:		
Attribution de l'année		<u>-58'629.52</u>
<b>Solde au 31 décembre 2004</b>		<b>-477'468.95</b>

Le correctif d'actif est passé de CHF 418'839.43 à CHF 477'468.95. Il concerne les immeubles subventionnés et l'immeuble Cathédrale 5 à Lausanne.

## Immobilier suisse au 31 décembre 2004

**1'631'620'389.96**

Immobilier direct	1'628'777'858.91
Placement collectifs	3'320'000.00
Correctif d'actif	-477'468.95

### **Hedge Funds**

Ce poste comprend les fonds de fonds gérés selon le concept de la gestion alternative.

Mis en place en 2002, le portefeuille continue de bien se comporter en raison d'un choix judicieux de gestionnaires, d'une stratégie conservatrice et d'un contrôle rigoureux. Les critères de suivi ont été affinés en 2004.

Une augmentation reste prévue dans cette classe d'actif qui apporte satisfaction en termes de rapport performance – risque. En effet, la rentabilité est conforme à nos prévisions alors que la volatilité est plus basse qu'attendue, soit au niveau de celle des obligations suisses.

L'effort principal réside dans le suivi de nos gestionnaires externes et du respect de la stratégie.

### **Private Equity**

Ce poste comprend les fonds, les fonds de fonds et les sociétés actives dans les investissements privés.

Après une période difficile, le Private Equity a connu une année 2004 satisfaisante, spécialement en raison des premiers retours sur investissement.

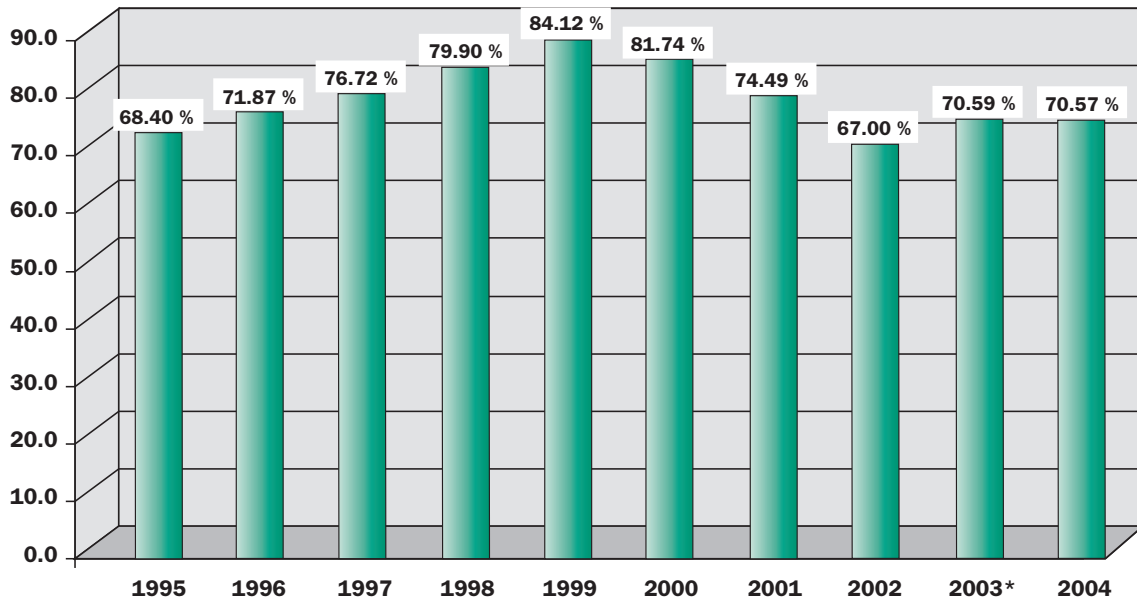
Le choix reste toujours très sélectif dans les placements et une augmentation des fonds existants a été une des priorités de l'exercice écoulé. Les critères de contrôle ont été affinés afin de permettre un suivi amélioré, un choix plus aisé et des attentes plus précises.

Une préoccupation réside dans l'absence de structure adéquate concentrée sur le marché suisse, voire romand.

## Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La Caisse pratique un système financier dit «mixte» entre capitalisation et répartition. Elle est autorisée, selon l'article 144k de la Loi sur la Caisse de pensions de l'État de Vaud, de porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance.

### Evolution du degré de couverture OPP 2, art. 44, al. 1



\* Le taux 2003 correspond à celui du 1.1.2004 qui tient compte de l'introduction de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Le degré de couverture représente la part des engagements totaux de la Caisse couverte en capitalisation.

## Exploitation

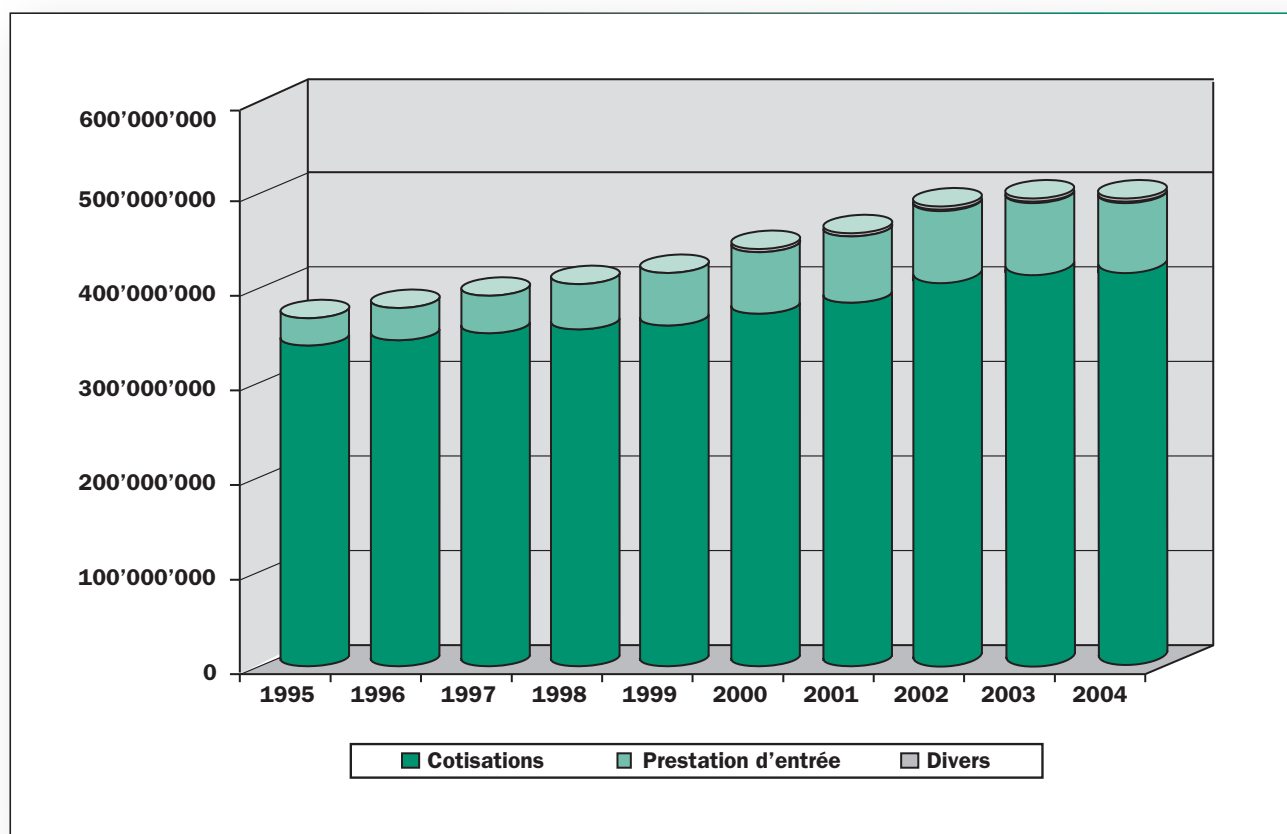
### Ressources

Au cours de l'année 2004, les ressources ont augmenté de quelque CHF 0.86 millions.

Cette variation provient principalement des postes suivants:

- Remboursement de versements anticipés propriété du logement / divorce (CHF 0.56 millions);
- Primes uniques et rachats et apport de libre passage (CHF -4.64 millions);
- Cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 4.98 millions).

Ce dernier poste enregistre une croissance moins élevée que l'exercice précédent due au fait que la déduction de coordination a été augmentée au 1er janvier 2003 et qu'elle déploie toujours ses effets. Tant et aussi longtemps que les augmentations de salaire n'ont pas comblé l'augmentation de la déduction de coordination, les salaires cotisants des assurés concernés n'enregistrent aucune hausse, engendrant par là-même une augmentation globale moins forte des salaires cotisants. D'autre part, l'augmentation de l'effectif en 2004 a été nettement inférieure à celle enregistrée en 2003.



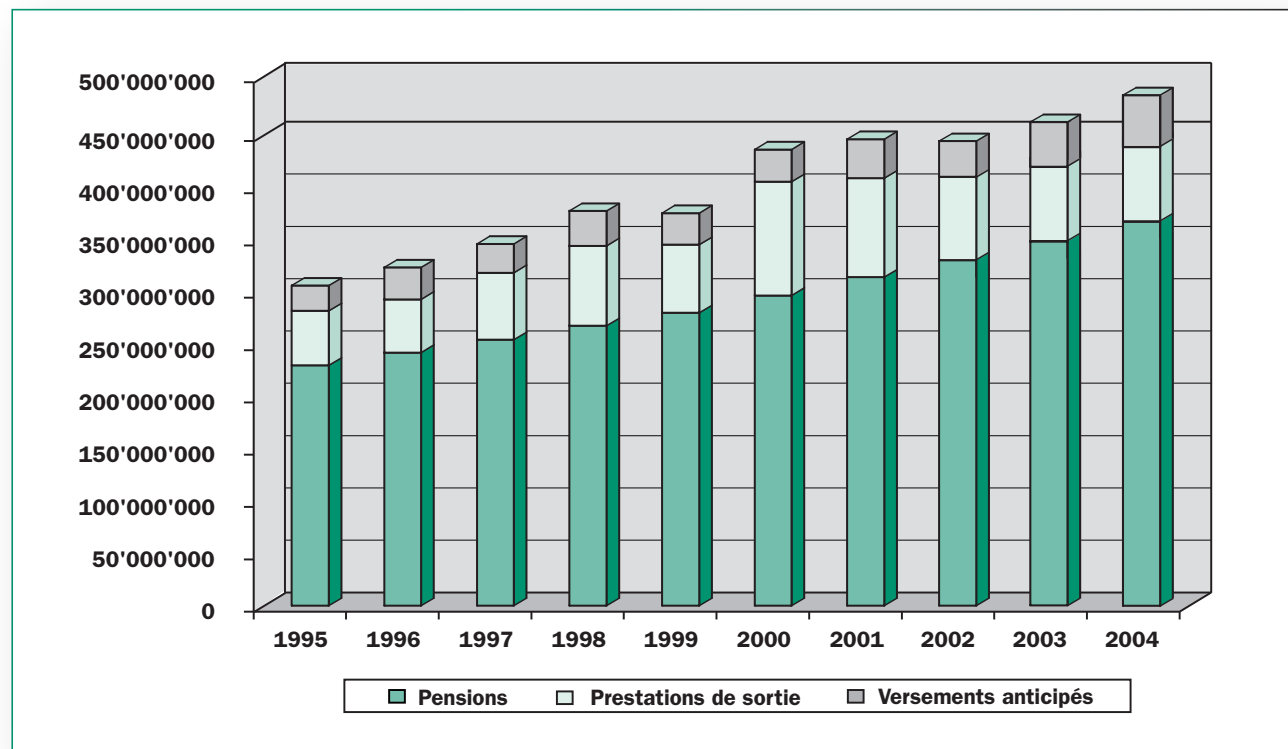
# Rapport d'activité 2004

## Prestations

Au cours de l'année 2004, les prestations ont augmenté globalement de CHF 25.80 millions.

Cette variation provient principalement des postes suivants :

- Les prestations réglementaires (+CHF 20.89 millions);
- Les versements anticipés pour la propriété du logement/ divorce (+CHF 6.95 millions);
- Les prestations de libre passage en cas de sortie (- CHF 2.10 millions).



Il convient de rappeler que les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce n'exercent aucune influence sur l'équilibre actuarial de la Caisse, puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

L'augmentation des pensions est due uniquement au nombre croissant de bénéficiaires, aucune indexation n'étant intervenue au 1er janvier de l'exercice. Elle s'inscrit cependant dans la tendance observée ces dernières années.

## Rendement moyen des capitaux

Le rendement net réalisé en 2004 s'est élevé à CHF 200.5 mios, soit 3.31%.

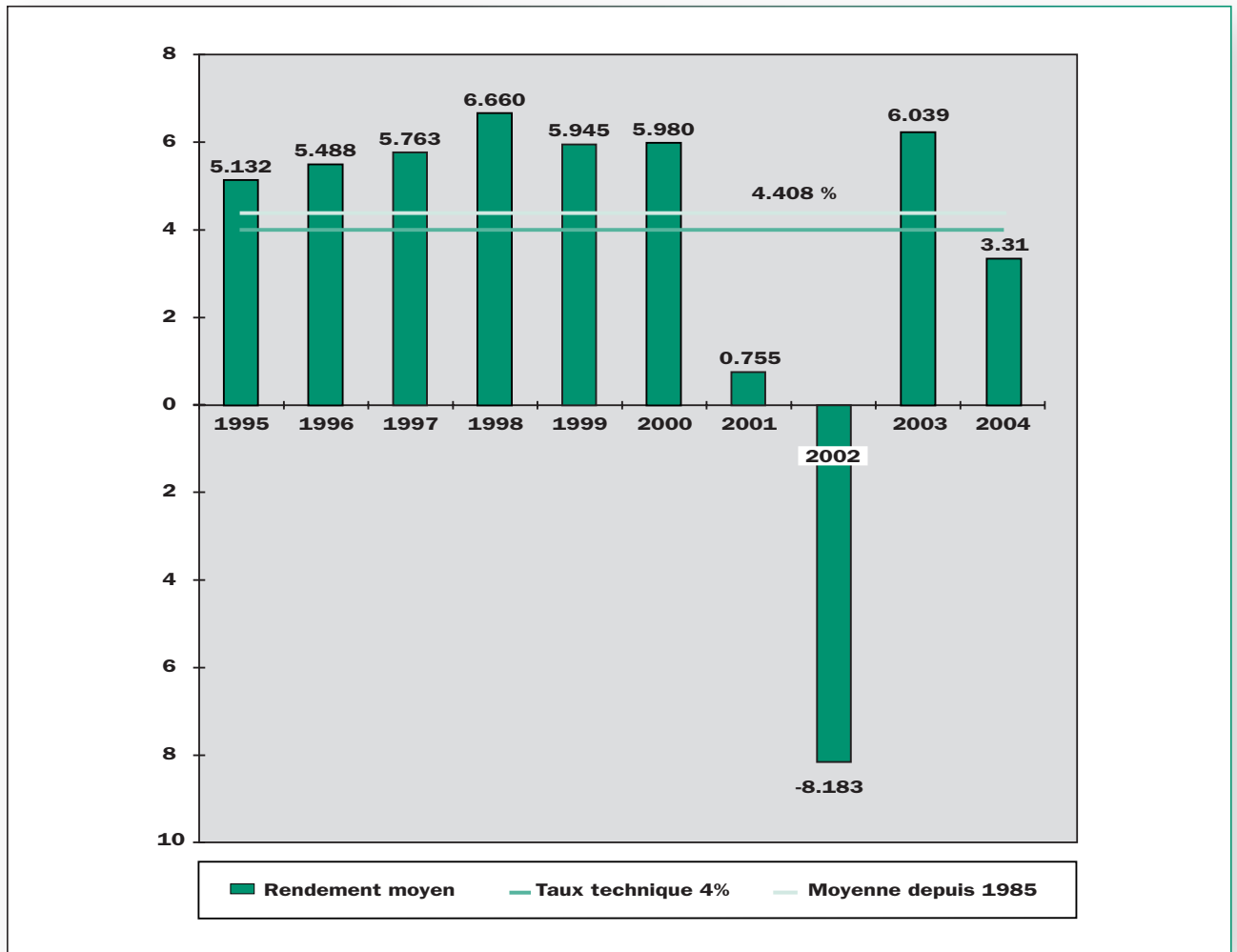
Le capital moyen soumis au rendement correspond à la moyenne des capitaux au début de l'année et à la fin de l'année. Les capitaux pris en compte sont les capitaux de prévoyance et provisions techniques à 61%, ainsi que la réserve de fluctuation de valeurs. La somme de ces capitaux, au 1er janvier 2004, s'élevait à CHF 5'836.4 mios et à CHF 6'290.0 mios au 31 décembre 2004.

La moyenne est donc de CHF 6'063.2 mios.

Le taux de rendement moyen net des capitaux s'établit comme il suit:

$$\frac{200'487'260.15}{6'063'223'980.05} = 3.31\%$$

L'évolution de ce taux de rendement, au cours de ces dix dernières années, a été la suivante:



# Rapport d'activité 2004

## Performances des classes d'actifs

Les principales performances sont les suivantes :

	CPEV	Indices de références
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	2.83 %	4.63 %
Obligations de débiteurs étrangers	2.48 %	1.43 %
Actions de sociétés suisses	7.33 %	6.89 %
Actions de sociétés étrangères	3.60 %	5.48 %
Titres de gages immobiliers	3.09 %	3.23 %
Immobilier suisse	8.13 %	6.17 %
Hedge funds	4.58 %	n/a *
Private equity	3.97 %	n/a *

\* A ce jour, des indices de référence adéquats ne sont pas disponibles.

De manière générale les performances des classes d'actifs sont conformes à celles des indices du marché.

## Performance globale de la Caisse

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin de garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par le consultant **Coninco SA** à Vevey, sur la base des comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la Caisse sous l'angle financier et comptable.

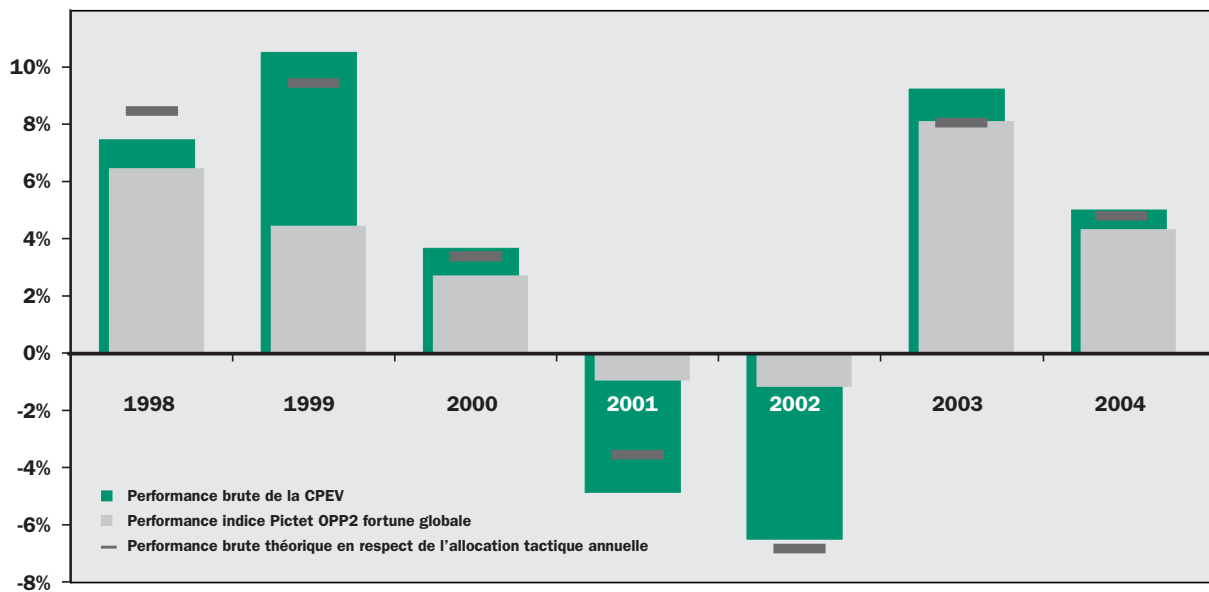
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne
Performance brute de la CPEV	7.32 %	10.63 %	3.73 %	- 4.86 %	- 6.49 %	9.23 %	4.97 %	3.50 %
Performance brute théorique en respect de l'allocation tactique annuelle*	8.63 %	9.58 %	3.48 %	- 3.70 %	- 7.46 %	8.13 %	4.78 %	3.35 %
Performance indice Pictet OPP2 fortune globale**	6.43 %	4.48 %	2.74 %	- 0.94 %	- 1.16 %	8.12 %	4.34 %	3.43 %

\* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement exactement selon l'allocation tactique définie par le Conseil pour la fin de l'année.

\*\* Cette performance est à considérer comme une performance brute.

Selon les informations à disposition à ce jour, la performance de la CPEV se compare favorablement à la moyenne des caisses de pensions suisses.

## Rapport d'activité 2004



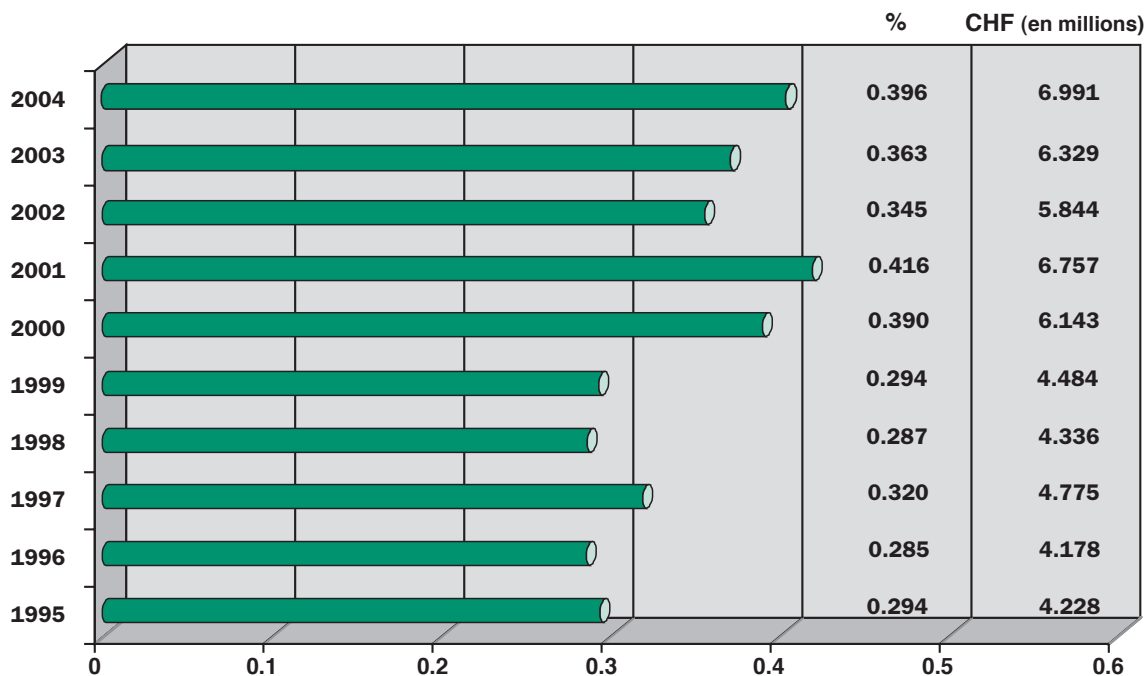
### Frais d'administration

Depuis 2002, la facturation des services des Retraites Populaires tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part et de commissions relatives à la gestion des divers placements d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion administrative. Jusqu'à fin 2003, on déduisait les recettes diverses. Les frais d'administration ci-après sont exprimés en pour-cent de la somme des salaires cotisants.



## Evolution des frais d'administration de 1995 à 2004



Dès 2002, entrée en vigueur d'une nouvelle méthode de calcul.

## Conclusion

L'exercice 2004 peut être qualifié de quasiment neutre du point de vue du résultat financier global. Sous l'angle comptable, il se caractérise en revanche par de profondes mutations, qui tendent à accroître la transparence que la Caisse a toujours poursuivie. Cette vision claire de la santé de notre institution de prévoyance doit permettre aussi bien aux organes de la Caisse qu'aux instances politiques de prendre, en toute connaissance de cause et en toute sérénité, les décisions propres à maintenir le bon niveau des prestations assurées, dans l'intérêt à la fois des affiliés et de l'Etat employeur.

Comptes annuels

**cpev**

CAISSE DE PENSIONS  
DE L'ETAT DE VAUD



## Bilan au 31 décembre

(en CHF)	Annexe	<b>31.12.2004 RPC</b>	<b>31.12.2003 Audité reclassé</b>
<b>Actif</b>			
<b>Placements</b>	6.4	<b>6'297'883'243.39</b>	<b>5'849'662'409.01</b>
Liquidités		143'104'352.80	99'423'084.26
Créances à court terme		8'756'932.65	16'496'344.21
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		712'304'577.24	726'841'637.87
Obligations de débiteurs étrangers		1'123'469'496.64	1'045'975'504.97
Actions de sociétés suisses		807'434'689.79	781'449'167.94
Actions de sociétés étrangères		816'989'786.92	817'764'518.09
Titres de gages immobiliers		751'601'473.15	724'291'942.50
Immobilier suisse		1'631'620'389.96	1'437'310'670.90
Hedge Funds		246'110'743.61	161'618'670.65
Private Equity		56'453'766.63	34'476'931.62
Autres actifs		37'034.00	4'013'936.00
<b>Compte de régularisation actif</b>	7	<b>20'001'549.04</b>	<b>22'048'197.22</b>
		<b>6'317'884'792.43</b>	<b>5'871'710'606.23</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes</b>		<b>12'492'275.90</b>	<b>19'243'037.75</b>
Prestations de libre passage et rentes		4'227'930.00	11'312'044.00
Autres dettes	7	8'264'345.90	7'930'993.75
<b>Compte de régularisation passif</b>	7	<b>6'163'527.70</b>	<b>7'511'897.22</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7	<b>9'246'300.00</b>	<b>8'490'400.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>5'436'635'700.00</b>	<b>5'130'353'100.00</b>
Capital de prévoyance assurés actifs (100%)		4'686'346'900.00	4'605'688'400.00
Capital de prévoyance pensionnés (100%)		4'137'760'100.00	3'944'695'600.00
Fonds pour dépôts d'épargne (art.139 LCP)		169'500.00	204'600.00
Provisions techniques	5.7	88'241'100.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)		8'912'517'600.00	8'550'588'600.00
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 39% en 2004, 40% en 2003)	9.1	-3'475'881'900.00	-3'420'235'500.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>853'346'988.83</b>	<b>706'112'171.26</b>
Situation au 1er janvier		706'112'171.26	59'000'000.00
Adaption au capital de prévoyance		0.00	552'887'171.26
1ère application Swiss GAAP RPC 26 (au 1.1.2004)	4.4	199'762'010.58	0.00
Dissolution (-) / constitution (+) de l'exercice		-52'527'193.01	94'225'000.00
		<b>6'317'884'792.43</b>	<b>5'871'710'606.23</b>
		<b>31.12.2004</b>	<b>01.01.2004</b>
<b>Degré de couverture OPP2 art. 44, al.1</b>		<b>70.57%</b>	<b>70.59%</b>

Adoptés par le Conseil d'administration  
dans sa séance du 24 mai 2005

Au nom du Conseil d'administration

Jacques-Henri Bron  
Président

Daniel CHEVALLEY  
Vice-président

Certifiés conformes aux écritures le 24 mai 2005

Pour la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud  
les Retraites Populaires

Claude RICHARD  
Directeur général

Roger BORNAND  
Directeur



## Compte d'exploitation

(en CHF)	Annexe	<b>2004 RPC</b>	<b>2003 Audité reclassé</b>
<b>+ Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>433'395'249.71</b>	<b>417'803'388.91</b>
Cotisations des salariés		156'411'336.95	154'343'948.82
Cotisations de l'employeur		156'411'336.95	154'343'948.82
Cotisations supplémentaires des salariés		4'486'951.70	4'901'335.49
Finances d'entrée	3.3	484'196.79	519'821.55
Cotisations supplémentaires de l'employeur		104'869'317.23	103'576'929.53
Primes uniques et rachats (pour 2003 englobés sous «apports de libre passage»)		10'643'777.59	0.00
Subsides du fonds de garantie		88'332.50	117'404.70
<b>+ Prestations d'entrée</b>		<b>70'623'539.03</b>	<b>85'352'117.73</b>
Apports de libre passage		67'999'953.08	83'283'903.63
Remboursements de versements anticipés propriété du logement/divorce		2'623'585.95	2'068'214.10
<b>= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>504'018'788.74</b>	<b>503'155'506.64</b>
<b>- Prestations réglementaires</b>		<b>-365'361'103.45</b>	<b>-344'476'272.20</b>
Rentes de vieillesse		-254'935'198.30	-240'656'999.85
Rentes de survivants		-39'777'172.45	-38'223'494.50
Pensions d'enfant		-7'228'451.95	-6'921'159.05
Rentes d'invalidité		-46'238'391.00	-44'791'832.75
Autres prestations réglementaires		-16'950'389.05	-13'836'242.05
Prestations en capital à la retraite		-231'500.70	-46'544.00
<b>- Prestations extra-réglementaires</b>	7	<b>-379'997.25</b>	<b>-314'258.00</b>
<b>- Prestations de sortie</b>	7	<b>-123'435'283.50</b>	<b>-118'585'718.45</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-73'623'229.30	-75'724'324.40
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-49'812'054.20	-42'861'394.05
<b>= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-489'176'384.20</b>	<b>-463'376'248.65</b>
<b>+/- Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>-306'282'600.00</b>	<b>-368'930'901.96</b>
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-80'658'500.00	-368'967'462.26
Constitution capital de prévoyance pensionnés		-193'064'500.00	
Variation du fonds pour dépôts d'épargne (art.139 LCP)		35'100.00	36'560.30
Constitution des provisions techniques concernant les exercices antérieurs	7	-64'127'880.00	0.00
Constitution des provisions techniques		-24'113'220.00	0.00
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques à 100%		-361'929'000.00	-368'930'901.96
Variation de la part de financement en répartition (selon art, 144k LCP: 39% en 2004, 40% en 2003)		55'646'400.00	0.00
<b>- Charges d'assurance</b>		<b>-7'754'061.00</b>	<b>-2'818'279.00</b>
Cotisations au fonds de garantie		-7'754'061.00	-2'818'279.00
<b>= Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-299'194'256.46</b>	<b>-331'969'922.97</b>

## Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)	Annexe	<b>2004 RPC</b>	<b>2003 Audité reclassé</b>
<b>+ Résultat net des placements</b>	6.7	<b>253'798'953.43</b>	<b>433'044'090.23</b>
Résultat net sur liquidités		227'424.13	425'641.69
Résultat net sur créances à court terme		-98'788.51	-66'576.29
Résultat net sur obligations et autres créances de débiteurs suisses		18'666'170.76	23'429'745.99
Résultat net sur obligations de débiteurs étrangers		24'169'277.21	73'425'331.68
Résultat net sur actions de sociétés suisses		54'766'986.15	120'937'337.66
Résultat net sur actions de sociétés étrangères		24'995'954.90	119'161'072.19
Résultat net sur titres de gages immobiliers		22'467'588.83	23'703'876.31
Résultat net sur immobilier suisse		97'333'139.22	75'355'226.00
Résultat net sur Hedge Funds		9'544'850.92	1'603'212.50
Résultat net sur Private Equity		1'726'409.58	-4'206'603.38
Résultat net sur autres actifs		-59.76	-724'174.12
<b>+/- Dissolution (+) / Constitution(-) de provisions non techniques</b>		<b>-755'900.00</b>	<b>-523'350.00</b>
<b>+ Autres produits</b>		<b>615'417.95</b>	<b>281'342.35</b>
Produits de prestations fournies		255'016.67	277'422.20
Produits divers		360'401.28	3'920.15
<b>- Frais d'administration</b>	7	<b>-6'991'407.93</b>	<b>-6'607'159.61</b>
Frais d'administration		-515'589.20	-565'479.25
Frais de gestion administrative		-6'475'818.73	-6'041'680.36
<b>+/- Résultat avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>-52'527'193.01</b>	<b>94'225'000.00</b>
<b>+/- Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>52'527'193.01</b>	<b>-94'225'000.00</b>
<b>= Excédent de produits</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## 1 Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après: CPEV) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale et placé sous le contrôle de l'Etat.

La CPEV a pour but d'assurer les personnes au service de l'Etat de Vaud contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort (art. 1 LCP).

Sur préavis du Conseil d'administration, le Conseil d'Etat peut autoriser l'affiliation à la Caisse d'autres établissements de droit public, dotés de la personnalité juridique.

### 1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Elle est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'175 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

### 1.3 Indication des actes et des règlements

Loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) et ses nouvelles

Règlement de l'assemblée des délégués du 1er octobre 1985

Règlement de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 1er octobre 2003

Règlement de placement, état au 1er janvier 2005

### 1.4 Organe de gestion/ Droit à la signature

#### Organes

##### Assemblée des délégués (art. 106 et 107 LCP)

L'Assemblée des délégués, dont les compétences sont décrites à l'art. 107 LCP, est composée d'un président, de trente membres et de quatorze suppléants nommés ou désignés pour quatre ans, et rééligibles. La durée totale du mandat ne peut excéder douze ans.

Le Conseil d'Etat nomme la moitié des membres et des suppléants. Les associations faïtières du personnel désignent l'autre moitié des membres et des suppléants; le Conseil d'Etat prend acte de cette désignation.

L'Assemblée des délégués s'organise elle-même; elle désigne son président et son bureau en séance plénière; si le président est choisi en son sein, il est remplacé sans retard.

## Annexe aux comptes annuels

---

Au 1er janvier 2005, elle se compose de :

**Président :**

Paul-Arthur **TREYVAUD**

**Membres désignés par le Conseil d'Etat**

**Vice-président :**

Raphaël **ABBET**

**Autres membres :**

Michel **BERNEY**  
François **CHANSON**  
Anne-Marie **DICK**  
Daniel **DUMARTHERAY**  
Philippe **JEAN-MAIRET**  
Jacques **LIENHARD**  
Fabien **LOI ZEDDA**  
Birgit **MOREILLON**  
Pierre **ROCHAT**  
Jean-Claude **RUCHET**  
Jean-Jacques **SCHILT**  
Linette **VULLIOUD**  
Eric **WALTHER**  
Claudine **WYSSA**

**Suppléants :**

John **CHRISTIN**  
Anne **DÉCAILLET**  
Ursula **GERBER BADAN**  
Marcel **GLUR**  
Ariane **LUCET**  
Cédric **SCHERER**  
Bertrand **TILLE**

**Secrétaire :**

Olivier **PASCHE**

**Membres désignés par les associations  
faitières du personnel**

**Vice-président :**

Gilbert **CANTON**

**Autres membres :**

François **ALTHAUS**  
Omar **AZRAGAINOU**  
Bernard **BOVAY**  
Geneviève **DE RHAM**  
Jean-Paul **FORSTER**  
Jean **FROIDEVAUX**  
Maurice **GAUMAIN**  
Fernand **GENTIZON**  
Jean-Marc **HALLER**  
Daniel **NICOLET**  
Pierre-Yves **OPPIKOFER**  
Dao **ORCEL**  
Dominique **ROSSI**  
Pierre **THERAULAZ**

**Suppléants :**

Marc **ANEX**  
Monique **DISERENS**  
Léon **IKULA-I-KUMA**  
Pierrette **ISELIN**  
Philippe **MARTINET**  
Myriam **PETITPIERRE**  
Antoine **SANTSCHY**



## Annexe aux comptes annuels

---

### Conseil d'administration (art. 108 ss LCP)

La CPEV est dirigée et administrée par un Conseil d'administration composé de six membres. Trois membres sont nommés par le Conseil d'Etat et trois membres sont désignés par les associations faïtières du personnel.

Le président est choisi par les membres du Conseil d'administration en son sein.

Au 1er janvier 2005, il se compose de :

Président: Jacques-Henri **BRON**\* avocat, Lausanne  
Vice-président: Daniel **CHEVALLEY**\*\* , inspecteur principal adjoint à la Police cantonale vaudoise (retraité), Crissier  
Membres: Jean **MAUERHOFER**\*\* directeur d'établissement scolaire, Puidoux  
Eric **ROCHAT**\* médecin, Saint-Légier  
Marinette **KELLENBERGER-DÉCAILLET**\*  
experte comptable diplômée, Yverdon-les-Bains  
Henry **W. ISLER**\*\* directeur des affaires universitaires, Jongny

\* représentant de l'employeur

\*\* représentant des assurés

Représentant du

Département des finances: Giancarlo **OMBELLI**, secrétaire général adjoint, Lausanne

Secrétaire: Jean Daniel **MARTIN**, président de tribunal, Lausanne

Secrétaire suppléant: Alexandre **BERNEL**, avocat, Lausanne

La Caisse est valablement engagée envers les tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil d'administration; en cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président (art. 112 LCP).

L'adresse de l'institution est la suivante :

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	Téléphone:	021 348 21 11
Rue Caroline 11	Fax:	021 348 24 99
Case postale 288	E-mail:	info@cpev.ch
1001 Lausanne	Site web:	www.cpev.ch

## 1.5 Gérance (art. 115 LCP)

La gérance de la Caisse est confiée aux **Retraites Populaires**, Lausanne.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil d'administration.

Sauf décision contraire, le directeur général des **Retraites Populaires** ou son remplaçant assiste, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée des délégués et du Conseil d'administration.

## 1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

### Expert agréé (art. 127 LCP)

Le Conseil d'Etat a désigné, en qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle: Françoise **WERMEILLE**, Hewitt Associés, Nyon.

### Organe de contrôle (art. 123 LCP)

Le Conseil d'administration a désigné **Ernst & Young SA**, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la Caisse.

### Conseillers

Docteur Thomas **AESCHBACH**, Lausanne, médecin-conseil;  
**Coninco SA**, Vevey, consultant pour l'attestation de performance;  
**PPCmetrics SA**, Zurich, consultant pour la congruence actifs-passifs;  
**MP Actuaires SA**, Genève, consultant pour l'expertise actuarielle;  
**Les Retraites Populaires**, Lausanne, et leurs conseillers.

### Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations du Canton de Vaud.

## 2. Membres actifs et pensionnés

### 2.1 Mouvement des membres actifs

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
<b>Effectif au 1er janvier 2004 / 2003</b>	<b>25'510</b>	<b>245</b>	<b>25'755</b>	<b>24'561</b>		<b>24'561</b>
<b>Augmentation</b>						
Nouveaux	2'578	256	2'834	2'930	264	3'194
<b>Diminution</b>						
Démissions	-1'571	-109	-1'680	-1'351	-4	-1'355
Transferts au plan de base		-162	-162		-14	-14
Décès sans prestation	-3		-3	-3		-3
Décès avec prestations	-17		-17	-13		-13
Invalides	-159	-1	-160	-171	-1	-172
Retraités	-513		-513	-443		-443
	-2'263	-272	-2'535	-1'981	-19	-2'000
<b>Effectif au 1er janvier 2005 / 2004</b>	<b>25'825</b>	<b>229</b>	<b>26'054</b>	<b>25'510</b>	<b>245</b>	<b>25'755</b>

## Annexe aux comptes annuels

### 2.2 Mouvement des pensionnés

	Plan de base	Totaux	Plan de base	Totaux
<b>Effectif au 1er janvier 2004 / 2003</b>				
Invalides définitifs	1'860		1'787	
Invalides temporaires	43		66	
Retraités	6'161		5'912	
Conjoints survivants	1'813		1'768	
Enfants	993	<b>10'870</b>	979	<b>10'512</b>
<b>Augmentation</b>				
Nouveaux invalides définitifs	101		130	
Nouveaux retraités	483		443	
Nouveaux conjoints survivants	126	<b>710</b>	127	<b>700</b>
<b>Diminution</b>				
<b>Sorties par décès</b>				
Invalides définitifs décédés	-30		-50	
Retraités décédés	-171		-194	
Conjoints survivants décédés	-86	<b>-287</b>	-81	<b>-325</b>
<b>Sorties par suppression de pension</b>				
Invalides définitifs (art. 59 LCP)	-3		-7	
Conjoints survivants (art. 63 LCP)	-2	<b>-5</b>	-1	<b>-8</b>
<b>Mouvement : pensions temporaires</b>				
Invalides temporaires	-16		-23	
Enfants	-1	<b>-17</b>	14	<b>-9</b>
		<b>11'271</b>		<b>10'870</b>
		Totaux		Totaux
<b>Effectif au 1er janvier 2005 / 2004</b>				
Invalides définitifs		1'928		1'860
Invalides temporaires		27		43
Retraités		6'473		6'161
Conjoints survivants		1'851		1'813
Enfants		992		993
		<b>11'271</b>		<b>10'870</b>

## 3 Nature de l'application du but

### 3.1 Explication des plans de prévoyance

La Caisse gère deux plans d'assurance coordonnés et qui se complètent :

- a) le plan risques (art. 21 LCP);
- b) le plan de base (art. 21a LCP).

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de mort dès l'entrée en fonction du collaborateur et jusqu'à son affiliation dans le plan de base.

---

## Annexe aux comptes annuels

---

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan de base.

Le plan de base couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort, dès le premier janvier qui suit la date à laquelle il a eu 24 ans, ou lorsqu'il atteint l'âge de 22 ans révolus si l'âge minimum de la retraite est fixé à 57 ans (art. 7a LCP).

### 3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan de base (art. 21a LCP), ainsi qu'au plan risques (art. 21 LCP).

Les cotisations des divers plans sont les suivantes (art. 12 et 13 LCP):

- a) plan risques: 3% (assuré 1%, employeur 2%);
- b) plan de base: 24% (assuré 9%, employeur 15%).

### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

La Caisse dispose d'un fonds de prévoyance, financé par les assurés lors de leur entrée dans la Caisse, qui est dédié dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés (art. 102 ss LCP).

Le Fonds de prévoyance est alimenté par (art. 103 LCP):

- 1) La finance d'entrée (art. 11 LCP);
- 2) Les dons, legs et recettes diverses;
- 3) Le rendement de la fortune du fonds.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), les comptes de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud sont présentés pour la première fois en conformité à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

Bien que l'entrée en vigueur de la présente norme ne soit obligatoire que dès le 1er janvier 2005 pour les comptes 2005, nous avons choisi d'appliquer cette norme avec une année d'avance.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

#### Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctif d'actif).

#### Liquidités et créances à court terme

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

## Annexe aux comptes annuels

### Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Les obligations cotées sont évaluées à la valeur boursière. Les obligations non cotées figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Les autres créances suisses sont portées au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

### Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées, les dérivés ainsi que les mandats de gestion sont évalués à la valeur boursière. Pour les actions non cotées, la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues, est prise en compte.

### Titres de gages immobiliers

Les lettres de gage sont évaluées à la valeur boursière. Les crédits de construction et les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

### Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs théoriques au 31 décembre sont capitalisés sur la base des taux suivants :

- Immeubles de plus de 10 ans 7,25%
- Immeubles de 10 ans et moins (y compris rénovations totales) 6,60%
- Immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé 6,00%

En ce qui concerne les terrains à bâtir, ils sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentés des frais de développement et d'étude.

### Hedge Funds et Private Equity

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire.

### Autres actifs

Les autres actifs comprennent les placements locaux. Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues.

## 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables énoncés ci-dessus ont été modifiés par rapport à ceux en vigueur les années précédentes pour répondre aux exigences découlant de l'application de la norme Swiss GAAP RPC 26. Des reclassements ont été effectués en conséquence (voir point 11 de l'annexe).

Les modifications les plus significatives sont les suivantes :

	2004	2003
Titres (et invest. non-traditionnels en 2003):	Valeur de marché	Valeur comptable *
Immeubles:	Valeur de rendement	Valeur au prix de revient sous déduction des amortissements nécessaires
Engagements de prévoyance:	Objectif 61%	Degré de couverture comptable

\* qui correspondait soit à la valeur nominale, soit à la valeur investie mais au maximum à la valeur vénale.

Les effets chiffrés de ces modifications de principes comptables figurent sous point 4.4 ci-après.

### 4.4 Explications relatives à la première application de la Swiss GAAP RPC 26

Conformément à la recommandation de la norme susmentionnée, dès le 1er janvier 2004, tous les placements figurent au bilan aux valeurs actuelles.

<b>Incorporation des réserves latentes :</b>	<b>CHF</b>
Investissements non-traditionnels	19'355'122
Titres	38'044'009
Immobilier (taux capitalisation 7%)	165'071'462
Réserves latentes au 31.12.2003	222'470'593
Adaptation du taux de capitalisation des immeubles (2003: 7%, 2004 voir point 4.2 ci-avant)	-14'288'803
Suppression du compte «avances AVS à récupérer» au 1.1.2004.	-8'419'779
<b>Première application de la Swiss GAAP RPC 26 (incorporée à la « Réserve de fluctuation de valeurs »)</b>	<b>199'762'011</b>

Outre les changements apportés au résultat de la première application de la Swiss GAAP RPC 26, diverses adaptations concernant notamment les engagements de prévoyance et la Réserve de fluctuation de valeurs ont été également faites.

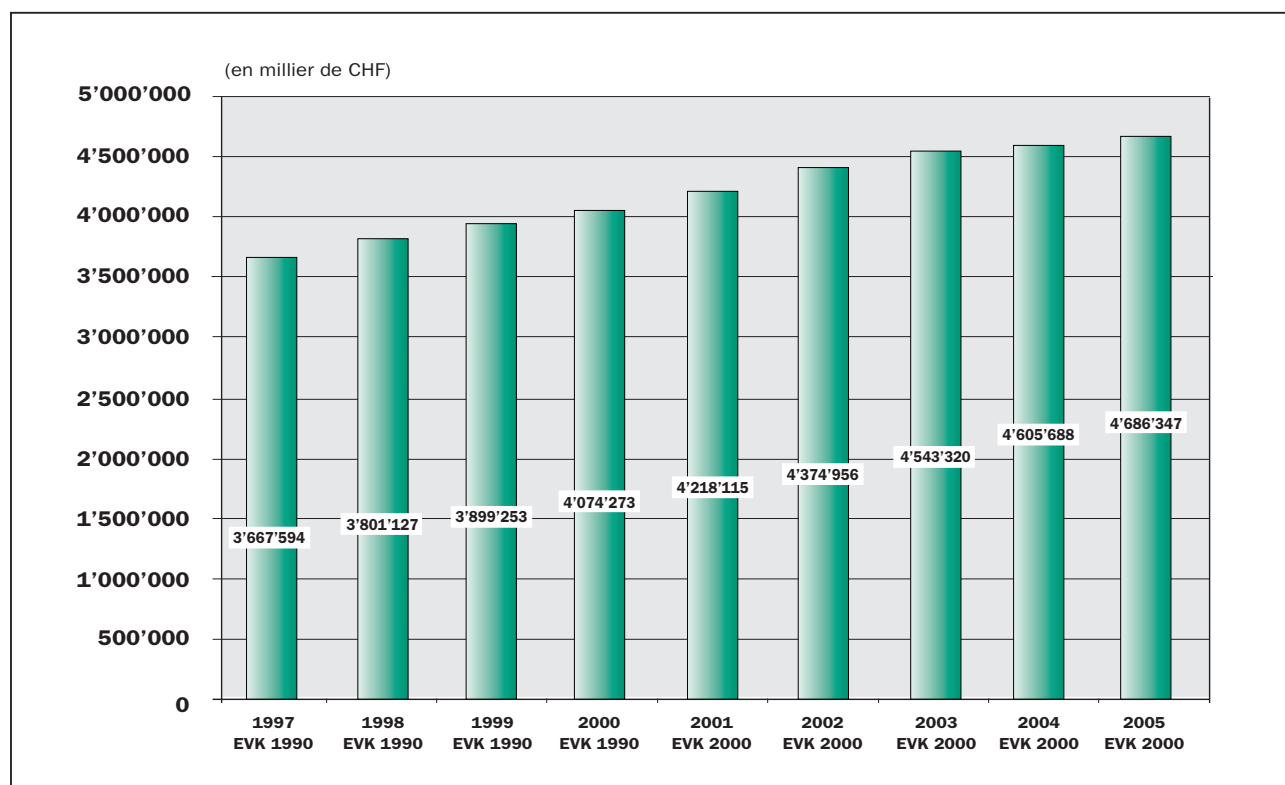
Les détails se trouvent au point 5.8 de la présente annexe.

## 5 Couverture des risques

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Caisse n'est pas réassurée.

### 5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations



## Annexe aux comptes annuels

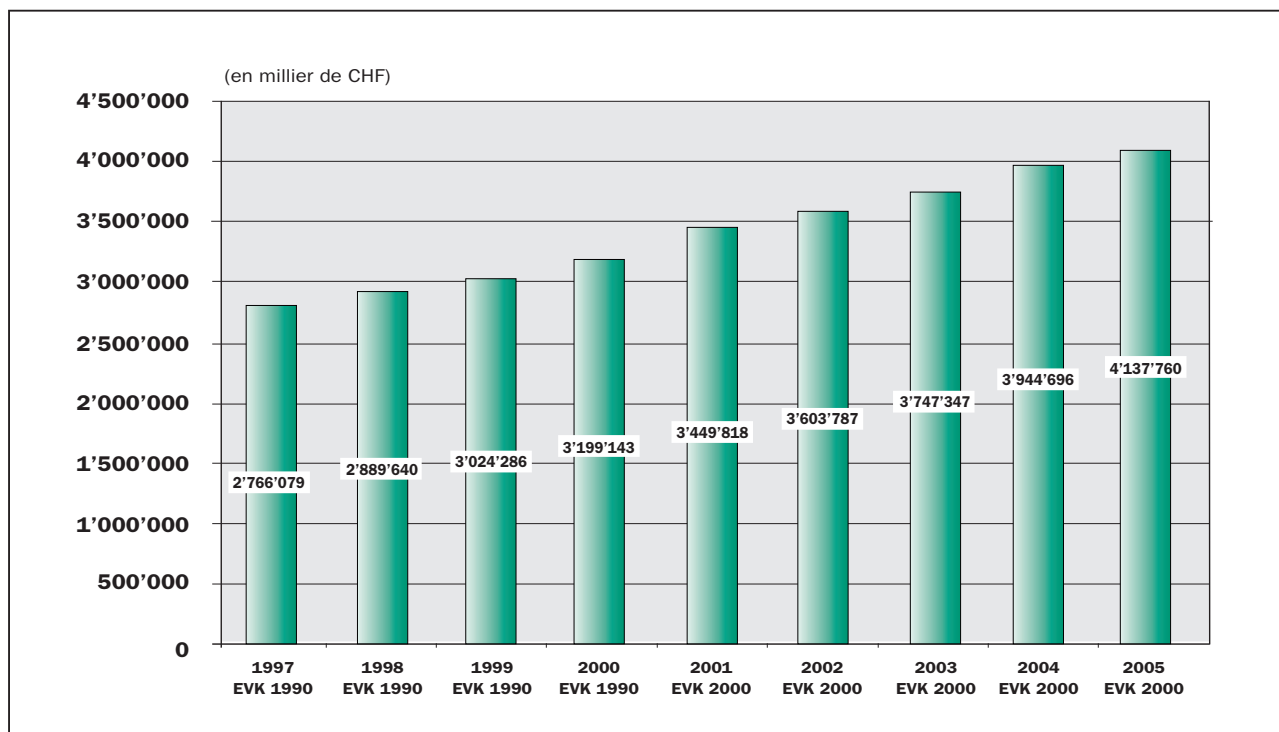
### 5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

#### Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP)

En application de l'article 145 LCP, la Caisse a rempli toutes les obligations légales découlant de la LPP. Au 31 décembre 2004, la situation des avoirs de vieillesse des assurés se résume comme il suit:

(en CHF)	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Avoirs de vieillesse au 1er janvier</b>	<b>1'463'945'980.85</b>	<b>1'380'317'618.63</b>
Bonifications de l'année	131'560'081.31	127'423'752.37
Libres passages LPP encaissés	28'501'883.70	28'968'532.20
Intérêts sur libres passages	324'639.85	447'374.00
Intérêts sur avoirs cumulés	31'566'229.70	42'999'514.10
Intérêts sur les démissions	31'686.95	47'625.75
	<b>191'984'521.51</b>	<b>199'886'798.42</b>
<b>A déduire les sorties 2004 / 2003</b>		
Démissions	29'089'113.24	25'136'075.70
Versements anticipés (logement et divorce)	15'302'332.95	14'191'938.00
Décès	2'929'059.05	2'394'567.10
Retraites	71'538'788.10	67'231'176.50
Invalides	5'007'275.35	7'304'678.90
	<b>-123'866'568.69</b>	<b>-116'258'436.20</b>
<b>Avoirs de vieillesse au 31 décembre</b>	<b>1'532'063'933.67</b>	<b>1'463'945'980.85</b>
<b>Avoirs de vieillesse des invalides au 31 décembre</b>	<b>76'709'252.40</b>	<b>73'575'618.55</b>
En 2004, 27 788 (26 926 en 2003) avoirs de vieillesse ont été tenus conformément à la LPP.		
La somme des salaires coordonnés LPP s'est élevée à :	<b>1'015'281'608.00</b>	<b>985'099'886.00</b>
<b>Pensions mensuelles en cours au 01.01.2005</b>		
5'699 (5'272 en 2003) pensions de retraite	2'586'895.75	2'200'499.30
1'281 (1'231 en 2003) pensions d'invalidité	822'342.20	759'646.90
857 ( 793 en 2003) pensions de veuve	242'633.84	220'991.44
176 ( 187 en 2003) pensions d'orphelins	37'605.20	39'719.95
316 ( 305 en 2003) pensions d'enfants d'invalidité	46'971.55	43'705.10
279 ( 267 en 2003) pensions d'enfants de retraité	37'911.10	34'986.55
<b>8'608 (8'055 en 2003) pensions LPP</b>	<b>3'774'359.64</b>	<b>3'299'549.24</b>
La valeur en capital de ces pensions s'élevait à :		
au taux de 0,0%	866'865'000.000	764'210'000.000
au taux de 4,0%	563'547'000.000	494'950'000.000
<b>Fonds de garantie LPP</b>		
En 2004, nous avons dû verser au Fonds de garantie LPP une contribution pour 2003 composée :		
– du 0.06% (0.05% LPP 2002) de la somme des salaires coordonnés LPP 2003 ;		
– du 0.04% (0.03% pour 2002) de la somme des prestations de sortie ;		
– du 0.04% (en 0.03% pour 2002) de la somme des rentes en cours multiplié par dix.		
Le coût pour notre Caisse peut se résumer comme il suit :		
Contributions dues 2003 (2002)	3'812'259.00	2'818'279.00
Subsides accordés 2003 (2002)	-88'332.50	-117'404.70
Contributions dues 2004	3'941'802.00	0.00
<b>Solde à charge de la Caisse</b>	<b>7'665'728.50</b>	<b>2'700'874.30</b>

### 5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés



### 5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise technique a été établie sur la base de la situation financière au 31.12.2002/01.01.2003. Parallèlement, une évolution présumée du degré de couverture au cours des 10 prochaines années a été simulée. Les principales conclusions de **Hewitt Associés** (anciennement PRASA Hewitt) sont les suivantes :

- la situation financière de la CPEV s'est dégradée au cours de ces dernières années puisque le degré de couverture, qui était de 73,4% lors de l'expertise établie au 1er janvier 2000, a passé à 64,1% au 1er janvier 2003. Cette dégradation est due à l'évolution défavorable des marchés boursiers au cours de ces dernières années ;
- les résultats des simulations sur 10 ans établies selon plusieurs scénarios conduisent à une détérioration du degré de couverture au cours de ces prochaines années ;
- dans ces conditions, il est nécessaire de repousser le délai dans lequel le degré de couverture de 75% devrait être atteint et, dans l'intervalle, de se donner les moyens de l'atteindre dans des conditions normales de rendement des capitaux. Pour ce faire, il est nécessaire d'envisager des mesures touchant également les prestations et de mener une analyse sur des éléments tels que l'âge de la retraite, le nombre d'années pour obtenir la rente maximum, les conditions de retraite ainsi que l'indexation des rentes en cours.

Le Conseil d'administration a d'autre part demandé une contre-expertise sur les projections futures de la Caisse et a mandaté la société **MP Actuaire SA**, par son directeur Meinrad PITTET. Les conclusions peuvent se résumer comme il suit :

« Les projections que nous avons effectuées sur 20 ans montrent par ailleurs qu'il sera difficile pour la Caisse d'atteindre, dans 15 ans, une couverture de 75% sans un rendement moyen d'au moins 5¼% et une adaptation modérée des salaires assurés et des pensions (0,5%) ».

A noter que les degrés de couverture exprimés dans le rapport d'experts ci-dessus sont calculés en valeurs comptables selon l'ancienne méthode appliquée par la Caisse jusqu'au 31 décembre 2003.



## Annexe aux comptes annuels

### 5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables édictées par la Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 4% (art. 118 LCP).

### 5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Une provision de longévité pour un montant correspondant à 0.25% du capital de prévoyance des actifs et des pensionnés a été constituée. Le rétroactif des années 2001 à 2003 a également été enregistré sur le présent exercice. L'objectif est d'obtenir une provision de 2.5% du capital de prévoyance des actifs et des pensionnés en 2010.

Les provisions techniques devraient à l'avenir contenir une provision pour allocations de renchérissement futures. Pour l'exercice 2004, aucune attribution n'a été effectuée.

Un règlement sera établi, en 2005, conjointement avec l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

### 5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Selon les dispositions de l'article 117 LCP, le degré de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art. 44 OPP2).

Le degré de couverture est calculé au 1er janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

A l'entrée en vigueur de la loi du 18 novembre 2003, le degré de couverture minimum est de 60%.

Dans un délai de 15 ans, dès l'entrée en vigueur de la loi du 24 novembre 2003, le degré de couverture doit atteindre 75% (art. 144k).

Le degré de couverture minimum augmente par paliers annuels de 1% - 1.1.2004, 60% - (art. 144k).

Au 31 décembre 2004, le degré de couverture de la CPEV, conformément à l'art. 44 al. 1 de l'OPP2, atteint 70.57%. Il est calculé comme il suit:

	<b>31.12.2004 CHF Selon RPC</b>	<b>1.1.2004 CHF Selon RPC</b>	<b>31.12.2003 CHF Reclassé</b>
Capital de prévoyance et provisions techniques (100%)	8'912'517'600.00	8'550'588'600.00	8'550'384'000.00
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 39% en 2004, 40% en 2003)	-3'475'881'900.00	-3'420'235'500.00	-3'420'235'500.00
Adaptation au capital de prévoyance (note 11-R15)	0.00	0.00	552'887'171.26
<b>Total des capitaux de prévoyance</b>	<b>5'436'635'700.00</b>	<b>5'130'353'100.00</b>	<b>5'683'035'671.26</b>
Réserve de fluctuation de valeurs	853'346'988.83	153'225'000.00	153'225'000.00
Adaptation au capital de prévoyance (note 11-R15)	0.00	552'887'171.26	0.00
1ère application Swiss GAAP RPC 26	0.00	199'762'010.58	0.00
Réserves latentes	0.00	0.00	222'470'592.87
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>6'289'982'688.83</b>	<b>6'036'227'281.84</b>	<b>6'058'731'264.13</b>
<b>Degré de couverture OPP 2, art. 44, al. 1</b>	<b>70.57%</b>	<b>70.59%</b>	<b>70.86%</b>
<b>Degré de couverture minimum art. 144k LCP</b>	<b>61.00%</b>	<b>60.00%</b>	<b>60.00%</b>

La différence entre 70.86% et 70.59% résulte de la modification de l'évaluation immobilière (-CHF 14'288'803) et du retraitement du compte «avances AVS à récupérer» (- CHF 8'419'779)

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

#### Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé, une allocation stratégique des actifs à cinq ans. Chaque année, il fixe les limites pour les différents véhicules de placements. La gérante, **Les Retraites Populaires**, œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) en matière de limites de placements.

Au 31 décembre 2004, l'allocation basée sur les valeurs de marché et conformément à l'OPP2 se présente comme il suit:

Répartition des placements selon OPP 2							
(en millions de CHF)	Limites OPP 2		Situation au 31.12.2004		Situation 31.12.2003		
	%	CHF	CHF	%	CHF	%	
Liquidités, créances à court terme et compte de régularisation actif		100	171.86	2.72		137.97	2.35
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		100	712.30	11.27		726.84	12.38
Titres de gages immobiliers	100	75	751.60	11.90	43.7	724.29	12.34
Obligations de débiteurs étrangers en CHF	30	30	0.00	0.00	17.8	0.00	0.00
Obligations de débiteurs étrangers		20	1'123.47	17.78	30.7	1'045.98	17.81
Actions de sociétés étrangères		25	816.99	12.93		817.76	13.93
Actions de sociétés suisses		30	807.43	12.78	25.7	781.45	13.31
Hedge Funds, Private Equity et autres actifs	70	0	302.60	4.79	56.3	200.11	3.41
Immobilier suisse		50	1'631.62	25.83		1'437.31	24.47
			<b>6'317.88</b>	<b>100.00</b>		<b>5'871.71</b>	<b>100.00</b>

#### Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

La liste des dérivés ouverts figure au point 6.5 ci-après.

#### Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global (**Pictet & Cie**, à Genève) qui assure le contrôle des critères de gestion arrêtés contractuellement. Un rapport mensuel est établi.

#### Performance globale

Chaque année, la Caisse fait calculer la performance par le consultant **Coninco SA**, à Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.

### 6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

1. Les possibilités de placements ont été étendues sur la base d'un règlement de placement.
2. L'analyse performance – risque ainsi que la congruence entre les actifs et les passifs, réalisée en août 2004 par PPCmetrics SA, à Zurich, ont déterminé, de manière concluante, que cette nouvelle répartition des actifs était conforme aux buts de la CPEV.

### 6.3 Objectifs et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs

#### Principes retenus et explications sur la Réserve de fluctuation de valeurs

La Réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs.

L'allocation tactique des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation tactique des actifs 2005 et de leur volatilité, l'objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs est compris entre 7,4% et 14,8% de l'ensemble des placements.

(en CHF)	<b>2004 RPC</b>	<b>2003 Reclassé</b>
<b>Objectif et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs</b>		
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au 1er janvier</b>	<b>706'112'171.26</b>	<b>59'000'000.00</b>
Transfert des capitaux de prévoyance (note 11-R15)	0.00	552'887'171.26
Première application de la Swiss GAAP RPC 26	199'762'010.58	0.00
Dissolution (-) / Attribution (+) de l'exercice	-52'527'193.01	94'225'000.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre</b>	<b>853'346'988.83</b>	<b>706'112'171.26</b>

Le total des placements au 31 décembre 2004 s'élève à CHF 6'297'883'243.39.

7,4% représentent CHF 466'043'000.00 et 14,8% représentent CHF 932'086'000.00.

La Réserve de fluctuation de valeurs atteint 13.55% de l'ensemble des placements. Par conséquent, elle est en ligne avec l'objectif fixé.

## Annexe aux comptes annuels

### 6.4 Présentation des placements par catégorie

Actif	(en CHF)	<b>31.12.2004 RPC</b>	<b>31.12.2003 Audité reclassé</b>
<b>Placements</b>		<b>6'297'883'243.39</b>	<b>5'849'662'409.01</b>
<b>Liquidités</b>		<b>143'104'352.80</b>	<b>99'423'084.26</b>
<b>Créances à court terme</b>		<b>8'756'932.65</b>	<b>16'496'344.21</b>
Caisse Intercommunale de Pensions		0.00	319'510.41
Etat de Vaud		0.00	689'420.05
Hospices cantonaux		376'362.67	0.00
Administration fédérale des contributions		5'149'594.70	3'286'273.55
Annuités à percevoir		2'170'582.35	2'862'203.30
Chauffage		78'001.80	81'079.55
Loyers à recevoir		975'836.70	1'182'672.60
Débiteurs pour travaux immobiliers à refacturer		534'974.43	178'825.75
Comptes en suspens - pensionnés et démissions		1'580.00	1'580.00
Avances AVS à récupérer		0.00	8'419'779.00
Correctif d'actif		-530'000.00	-525'000.00
<b>Obligations et autres créances de débiteurs suisses</b>		<b>712'304'577.24</b>	<b>726'841'637.87</b>
Obligations cotées		532'899'486.00	555'148'530.32
Placements collectifs		9'889'670.74	0.00
Prêts aux corporations de droit public		164'333'717.50 *	154'027'172.50
Prêts divers		5'181'703.00	17'665'935.05
<b>Obligations de débiteurs étrangers</b>		<b>1'123'469'496.64</b>	<b>1'045'975'504.97</b>
Obligations		742'117'164.96	1'045'975'504.97
Placements collectifs		381'352'331.68	0.00
<b>Actions de sociétés suisses</b>		<b>807'434'689.79</b>	<b>781'449'167.94</b>
Actions cotées		620'296'443.00	781'449'167.94
Actions non cotées		621'333.00	0.00
Placements collectifs		186'516'913.79	0.00
<b>Actions de sociétés étrangères</b>		<b>816'989'786.92</b>	<b>817'764'518.09</b>
Actions cotées		0.00	817'764'518.09
Placements collectifs		816'989'786.92	0.00
<b>Titres de gages immobiliers</b>		<b>751'601'473.15</b>	<b>724'291'942.50</b>
Crédits de construction		3'178'907.10	1'441'221.75
Créances hypothécaires		738'194'966.05	724'650'720.75
Placements collectifs		12'027'600.00	0.00
Correctif d'actif		-1'800'000.00	-1'800'000.00
<b>Immobilier suisse</b>		<b>1'631'620'389.96</b>	<b>1'437'310'670.90</b>
Immobilier direct		1'628'777'858.91	1'437'310'670.90
Placements collectifs		3'320'000.00	0.00
Correctif d'actif		-477'468.95	0.00
<b>Hedge Funds</b>		<b>246'110'743.61</b>	<b>161'618'670.65</b>
<b>Private Equity</b>		<b>56'453'766.63</b>	<b>34'476'931.62</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>37'034.00</b>	<b>4'013'936.00</b>

\* Le compte «prêts aux corporations de droit public» comprend CHF 40'000'000.- de prêts à l'Etat de Vaud ( 2003: CHF 40'000'000.-).

## Annexe aux comptes annuels

### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Véhicules de placements	Type d'instrument	Volume des contrats au 31.12.2004 en CHF	Gains/pertes non réalisés au 31.12.2004 en CHF *	Volume des contrats au 31.12.2003 en CHF	Gains/pertes non réalisés au 31.12.2003 en CHF *
Obligations de débiteurs étrangers	«Opérations devises à terme (58 engagements)»	243'539'797.22	-1'020'501.55	139'025'476.04	-2'130'940.54
Actions de sociétés étrangères	«Contrat future (3 engagements)»	37'139'330.87	-12'754.25	17'672'512.46	21'904.97
Actions de sociétés suisses	«Achat put (1 engagement)»	10'945'000.00	-59'136.60	0.00	0.00
<b>Total</b>		<b>291'624'128.09</b>	<b>-1'092'392.40</b>	<b>156'697'988.50</b>	<b>-2'109'035.57</b>

\* compris dans la valeur boursière des mandats au 31.12.04 et 31.12.03.

Les opérations susmentionnées sont intégralement couvertes conformément aux dispositions de l'art. 56 a OPP2.

### 6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

#### Prêts sur titres au 31 décembre

Véhicules de placements	Nombre de positions en prêt	Contre-valeur au 31.12.2004 en CHF	Nombre de positions en prêt	Contre-valeur au 31.12.2003 en CHF
Obligations de débiteurs suisses	0	0.00	3	11'797'300.00
Obligations de débiteurs étrangers	33	134'647'411.00	15	71'306'948.00
Actions de sociétés suisses	9	21'283'492.00	8	44'109'666.00
Actions de sociétés étrangères	1	11'839'500.00	76	72'881'271.00
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>167'770'403.00</b>	<b>102</b>	<b>200'095'185.00</b>

Les prêts sur titres sont garantis par un collatéral d'un minimum de 105 % de la valeur totale des titres. Cette valeur est contrôlée sur une base journalière. Le collatéral est constitué de papiers-valeurs de très grande qualité (obligations gouvernementales ou AAA, obligations ayant un rating minimum de AA). La qualité du collatéral est contrôlée régulièrement par le dépositaire global.

#### Engagements de versements complémentaires

Véhicules de placements	Engagement en devises étrangères au 31.12.2004	au cours de	Engagement au 31.12.2004 en CHF	Engagement en devises étrangères au 31.12.2003	au cours de	Engagement au 31.12.2003 en CHF
Actions non cotées de sociétés suisses (en CHF)			<b>125'000.00</b>			<b>0.00</b>
Private Equity			<b>71'390'505.77</b>			<b>44'192'830.47</b>
a) Private Equity (en CHF)			2'435'037.44			4'580'037.44
b) Private Equity (en SEK)	18'300'000.00	0.171111	3'131'327.64	22'200'000.00	0.171883	3'815'802.60
c) Private Equity (en EUR)	26'695'164.28	1.545600	41'260'045.91	13'756'416.79	1.559970	21'459'597.50
d) Private Equity (en USD)	21'602'405.05	1.137100	24'564'094.78	11'592'798.00	1.236750	14'337'392.93
<b>Total</b>			<b>71'515'505.77</b>			<b>44'192'830.47</b>

Dans ce cadre, les souscriptions de fonds de placement n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non-effectués.

#### Engagements découlant des crédits de construction

Le montant pour 2004 s'élève à CHF 25'781'092.90 (2003 CHF 3'518'779.25).

## Annexe aux comptes annuels

### 6.7 Explications du résultat net des placements

(en CHF)

	2004 RPC	2003 Audité reclassé
<b>Résultat net des placements</b>	<b>253'798'953.43</b>	<b>433'044'090.23</b>
<b>Résultat net sur liquidités</b>	<b>227'424.13</b>	<b>425'641.69</b>
Produits sur liquidités	556'286.43	833'153.48
Charges sur liquidités	-328'862.30	-407'511.79
<b>Résultat net sur créances à court terme</b>	<b>-98'788.51</b>	<b>-66'576.29</b>
Produits	244.35	23'523.80
Frais	-99'032.86	-90'100.09
<b>Résultat net sur obligations et autres créances de débiteurs suisses</b>	<b>18'666'170.76</b>	<b>23'429'745.99</b>
Intérêts sur obligations et autres créances suisses	22'300'285.51	24'499'162.19
Gains sur obligations	11'322'446.98	1'283'473.48
Produits sur prêts aux corporations de droit public	6'362'732.10 *	6'608'542.15
Produits sur prêts divers	307'900.00	821'618.10
Intérêts de retard et autres produits	0.00	10'818.95
Frais sur obligations	-1'537'657.48	-1'219'821.26
Pertes sur obligations	-19'908'291.75	-8'370'662.03
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-170'310.28	-171'616.28
Frais sur prêts divers	-10'934.32	-24'886.31
Pertes sur débiteurs	0.00	-6'883.00
<b>Résultat net sur obligations de débiteurs étrangers</b>	<b>24'169'277.21</b>	<b>73'425'331.68</b>
Intérêts	43'919'523.29	51'289'584.35
Gains	21'645'892.45	43'497'384.47
Frais	-3'253'255.85	-3'044'467.51
Pertes	-38'142'882.68	-18'317'169.63
<b>Résultat net sur actions de sociétés suisses</b>	<b>54'766'986.15</b>	<b>120'937'337.66</b>
Produits	12'414'580.55	10'640'205.02
Gains	58'096'469.30	129'197'106.26
Frais	-2'365'464.91	-2'052'406.98
Pertes	-13'378'598.79	-16'847'566.64
<b>Résultat net sur actions de sociétés étrangères</b>	<b>24'995'954.90</b>	<b>119'161'072.19</b>
Produits	11'322'802.57	10'954'414.90
Gains	205'400'662.81	204'096'484.33
Frais	-3'929'493.11	-3'448'033.44
Pertes	-187'798'017.37	-92'441'793.60
<b>Résultat net des titres de gages immobiliers</b>	<b>22'467'588.83</b>	<b>23'703'876.31</b>
Produits des crédits de construction	128'865.65	26'069.00
Produits sur créances hypothécaires	23'260'860.00	24'622'398.80
Frais des crédits de construction	-1'709.31	-351.72
Frais sur créances hypothécaires	-815'957.01	-794'239.77
Pertes sur créances hypothécaires	-104'470.50	0.00
Attribution à correctif d'actif	0.00	-150'000.00
<b>Résultat net immobilier</b>	<b>97'333'139.22</b>	<b>75'355'226.00</b>
Produits des immeubles	112'205'909.30	107'799'332.58
Intérêts sur investissements immeubles en propriété	925'988.20	1'581'263.95
Gains	17'164'304.82	32'619.60
Entretien et autres charges	-25'315'521.17	-24'801'656.78
Frais de gestion	-7'647'541.93	-7'340'196.15
Amortissements	0.00	-1'566'137.20
Attribution à correctif d'actif	0.00	-350'000.00
<b>Résultat net sur Hedge Funds</b>	<b>9'544'850.92</b>	<b>1'603'212.50</b>
Produits	283'632.70	0.00
Gains	9'827'842.62	1'888'100.89
Frais	-566'624.40	-284'888.39
<b>Résultat net sur Private Equity</b>	<b>1'726'409.58</b>	<b>-4'206'603.38</b>
Produits	19'864.75	1'159.83
Gains	3'259'683.78	123'126.38
Frais	-204'244.12	-105'031.23
Pertes	-1'348'894.83	-4'225'858.36
<b>Résultat net sur autres actifs</b>	<b>-59.76</b>	<b>-724'174.12</b>
Produits	0.00	601'341.50
Frais	-59.76	-440'515.62
Pertes	0.00	-885'000.00

\* Le compte « produits sur prêts aux corporations de droit public » comprend un montant d'intérêts de CHF 1'850'000.- (2003 CHF 1'976'388.90) pour le prêt à l'Etat de Vaud.

## Annexe aux comptes annuels

### 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Actif (en CHF)	31.12.2004 RPC	31.12.2003 Audité reclassé
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>20'001'549.04</b>	<b>22'048'197.22</b>
Intérêts courus	15'635'548.84	17'487'741.12
Autres comptes de régularisation	4'366'000.20 *	4'560'456.10
<b>Passif</b>		
<b>Autres dettes</b>	<b>8'264'345.90</b>	<b>7'930'993.75</b>
Retraites Populaires	968'320.46	2'262'035.40
Caisse Intercommunale de Pensions	35'317.39	0.00
Etat de Vaud	117'336.49	0.00
Hospices cantonaux	0.00	616'458.35
Fournisseurs	6'671.20	71'857.15
Créancier AFC	30'782.14	23'082.51
Gérants	0.00	11'439.00
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	160'324.50	132'470.85
Chauffage	676'565.00	828'289.80
Créanciers divers immobilier	2'115'061.08	3'728'010.20
Comptes en suspens - pensionnés	212'165.64	257'350.49
Fonds de garantie	3'941'802.00	0.00
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>6'163'527.70</b>	<b>7'511'897.22</b>
Loyers perçus d'avance	4'352'583.20	4'236'724.65
Autres comptes de régularisation	1'810'944.50	3'275'172.57
<b>Provisions non techniques</b>	<b>9'246'300.00</b>	<b>8'490'400.00</b>
Fonds de prévoyance	8'806'300.00	8'365'400.00
Autres provisions	440'000.00	125'000.00

\* Le compte «Autres comptes de régularisation» comprend CHF 4'114'495.60 ( 2003: CHF 4'377'877.40) de cotisations à recevoir de l'employeur.





## Annexe aux comptes annuels

### Autres postes du compte d'exploitation

Charges (en CHF)	31.12.2004 RPC	31.12.2003 Audité reclassé
<b>Prestations extra-réglementaires</b>	<b>379'997.25</b>	<b>356'758.00</b>
Prestations du Fonds de prévoyance :		
Pensions servies	318'125.00	248'456.05
Prestations uniques	12'464.85	23'301.95
Allocations de Noël	38'500.00	42'500.00
Libérations remboursement	10'907.40	42'500.00
<b>Prestations de sortie</b>	<b>123'435'283.50</b>	<b>118'585'718.45</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
En 2004, 1'571 assurés (1'351 en 2003) ont démissionné sans avoir droit à une pension	73'623'229.30	75'724'324.40
Versements anticipés pour la propriété du logement et du divorce :		
En 2004, 475 (411 en 2003) pour l'accession à la propriété	43'184'318.10	36'865'805.45
En 2004, 87 (67 en 2003) ensuite de divorce	6'627'736.10	5'995'588.60
<b>Frais d'administration</b>	<b>6'991'407.93</b>	<b>6'607'159.61</b>
Charges Conseil + Assemblée des délégués	271'034.26	274'660.77
Frais d'examen médicaux	26'335.46	74'422.80
Expertises – Travaux techniques	208'591.35	92'330.15
Frais financiers *	0.00	115'700.08
Divers	9'628.13	8'365.45
Frais de gestion administrative	6'475'818.73	6'041'680.36
* dès 2004, ces frais sont portés dans les charges sur liquidités		
	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Frais d'administration en % des salaires cotisants	<b>0.396 %</b>	<b>0.363%**</b>
Frais d'administration par assuré/ pensionné	<b>187.31</b>	<b>172.83**</b>

\*\* En 2003, pour le calcul de ces ratios, les frais d'administration ci-dessus ont été diminués des produits de prestations fournies dont les montants figurent maintenant, dès 2004, dans la rubrique « autres produits » du compte d'exploitation (2004: CHF 255'016.67, 2003: CHF 277'422.20).

### Résultat 2004 sans prise en considération du fonds de longévité pour les années 2001 à 2003 et du fonds de garantie.

Résultat avant attribution/ constitution à la Réserve de fluctuation de valeurs :	CHF – 52'527'193.01
Constitution fonds de longévité 2001 à 2003	CHF + 64'127'880.00
Variation de la part en financement liée au fonds de longévité 2001 à 2003 (40%)	CHF – 25'651'152.00
Contribution 2004 au fonds de garantie	CHF + 3'941'802.00
<b>Résultat 2004 sans « rétroactif »</b>	<b>CHF – 10'108'663.01</b>

### 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Les comptes 2003 ont été approuvés par l'autorité de surveillance des fondations sans remarque ou demande particulière.

### 9 Autres informations relatives à la situation financière

#### 9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Le degré de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art. 44 OPP2).

Le degré de couverture est calculé au 1er janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

Le degré de couverture minimum de la Caisse évolue conformément à l'article 144k de la LCP.

A l'entrée en vigueur de la loi du 18 novembre 2003, le degré de couverture minimum est de 60%.

Dans un délai de 15 ans dès l'entrée en vigueur de la loi du 24 novembre 2003, le degré de couverture doit atteindre 75%.

Le degré de couverture minimum augmente par paliers annuels de 1%.

#### 9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la Caisse.

#### 9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

#### 9.4 Procédures judiciaires en cours

Le Tribunal fédéral des assurances est saisi d'une cause opposant la Caisse de pensions à deux de ses pensionnés qui ont contesté la non-indexation des rentes en 2003. Les parties sont dans l'attente de l'arrêt qui doit être rendu.

D'autres procédures, portant sur le même objet, ont été suspendues par le Tribunal cantonal des assurances, dans l'attente de l'arrêt fédéral.

Il en va de même de nouveaux recours interjetés contre la décision de non-indexation des pensions en 2004.

L'admission des recours – qui entraînerait l'obligation pour la Caisse de servir à tous les pensionnés des compléments de rentes en raison de l'indexation – aurait un impact d'autant plus négatif sur l'équilibre financier de la Caisse que ces prestations complémentaires n'auraient pas été financées.

En droit du bail, diverses procédures usuelles, opposant la Caisse à des locataires d'un immeuble propriété de celle-ci, sont pendantes.

En outre, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la Caisse, procédures qui sont toutefois sans influence sur l'équilibre financier de cette dernière.

### 10 Événements postérieurs à la date du bilan

Le Tribunal fédéral des assurances, dans son arrêt du 11 avril 2005, a rejeté le recours des pensionnés de la Caisse (voir point 9.4 ci-dessus).

## Annexe aux comptes annuels

### 11 Passage de l'audité à l'audité reclassé

Bilan au 31 décembre (en CHF)

Actif	31.12.2003 Audité reclassé	Reclassements	No	31.12.2003 Audité
<b>Placements</b>	<b>5'849'662'409.01</b>	<b>-1'142'327.40</b>	<b>RE</b>	<b>5'850'804'736.41</b>
Liquidités	99'423'084.26			99'423'084.26
		-1'441'221.75	R1	
		8'419'779.00	R5	
		1'182'672.60	R11	
		-111'446.80	R12	
		-525'000.00	R13	
Créances à court terme	16'496'344.21	7'524'783.05		8'971'561.16
		-154'027'172.50	R2	
		-6'954'488.25	R3	
		-10'600'000.00	R4	
		-8'419'779.00	R5	
		-724'650'720.75	R6	
Débiteurs et prêts à long terme	0.00	-904'652'160.50		904'652'160.50
		154'027'172.50	R2	
		6'954'488.25	R3	
		10'600'000.00	R4	
		111'446.80	R12	
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	726'841'637.87	171'693'107.55		555'148'530.32
Obligations de débiteurs étrangers	1'045'975'504.97			1'045'975'504.97
Actions de sociétés suisses	781'449'167.94			781'449'167.94
Actions de sociétés étrangères	817'764'518.09			817'764'518.09
		1'441'221.75	R1	
		724'650'720.75	R6	
		-1'800'000.00	R14	
Titres de gages immobiliers	724'291'942.50	724'291'942.50		0.00
Immobilier suisse	1'437'310'670.90	10'000'000.00	R7	1'427'310'670.90
Hedge Funds	161'618'670.65			161'618'670.65
Private Equity	34'476'931.62			34'476'931.62
Autres actifs	4'013'936.00	-10'000'000.00	R7	14'013'936.00
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>22'048'197.22</b>	<b>-1'182'672.60</b>	<b>R11</b>	<b>23'230'869.82</b>
	<b>5'871'710'606.23</b>	<b>-2'325'000.00</b>	<b>RE</b>	<b>5'874'035'606.23</b>

## Annexe aux comptes annuels

### Passif

<b>Dettes</b>	<b>19'243'037.75</b>	<b>11'312'044.00</b>		<b>7'930'993.75</b>
Prestations de libre passage et rentes	11'312'044.00	11'312'044.00	R8	0.00
Autres dettes (2003 = Créanciers à court terme)	7'930'993.75			7'930'993.75
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>7'511'897.22</b>	-11'312'044.00	R8	<b>18'823'941.22</b>
		-204'600.00	R10	
		-8'365'400.00	R9	
Fonds divers	<b>0.00</b>	-8'570'000.00		<b>8'570'000.00</b>
		8'365'400.00	R9	
		125'000.00	R13	
<b>Provisions non techniques</b>	<b>8'490'400.00</b>	<b>8'490'400.00</b>		
Provisions diverses	0.00	-2'450'000.00	R13/14	2'450'000.00
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>5'130'353'100.00</b>	<b>-552'682'571.26</b>		<b>5'683'035'671.26</b>
Fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 LCP)		204'600.00	R10	0.00
Adaptation au capital de prévoyance		-552'887'171.26	R15	0.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>706'112'171.26</b>	<b>552'887'171.26</b>		<b>153'225'000.00</b>
Adaptation au capital de prévoyance		552'887'171.26	R15	
	<b>5'871'710'606.23</b>	<b>-2'325'000.00</b>	RE	<b>5'874'035'606.23</b>

R1: Crédits de construction sous <b>Titres de gages immobiliers</b>	R8: Autres transitoires sous <b>Prestations de libre passage et rentes</b>
R2: Prêts aux corporations de droit public sous <b>Obligations et autres créances suisses</b>	R9: Fonds de prévoyance sous <b>Provisions non techniques</b>
R3: Prêts divers sous <b>Obligations et autres créances suisses</b>	R10: Réserve pour dépôts d'épargne sous <b>Capital de prév. et prov. tech.</b>
R4: Banques comptes à terme plus de 12 mois sous <b>Obligations et autres créances suisses</b>	R11: Loyers à recevoir sous <b>Créances à court terme</b>
R5: Avances AVS à récupérer sous <b>Créances à court terme</b>	R12: Prêts sous <b>Obligations et autres créances de débiteurs suisses</b>
R6: Créances hypothécaires sous <b>Titres de gages immobiliers</b>	R13: Provision pour débiteurs douteux sur immobilier sous <b>Créances à court terme</b> (correctif d'actif) et sous <b>Provisions non techniques</b> (autres provisions)
R7: Investissements non traditionnels sous <b>Immobilier suisse</b>	R14: Provision pour débiteurs douteux sur prêts sous <b>Titres de gages immobiliers</b> (correctif d'actif)
	R15: Reclassement lié au capital de prévoyance transféré sous <b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>





**cpev**

CAISSE DE PENSIONS  
DE L'ETAT DE VAUD

# Inventaire

---

## Liste des immeubles par district

### District d'**AIGLE**

---

**Aigle :**  
Lieugex 11-13-15-17  
Lieugex 19-21  
Molage 36-44  
Pré-Yonnet 39

**Bex :**  
Grand-St-Bernard 30  
Montaillet 4

### District d'**AUBONNE**

---

**Aubonne :**  
Traverse 5-7  
Trévelin 32-36  
Trévelin 38

**Bière :**  
En Fagne

### District de **COSSONAY**

---

**Cossonay :**  
Morges 24

### District d'**ÉCHALLENS**

---

**Échallens :**  
Couronne 6-8

**Étagnières :**  
Crêts 4

### District de **GRANDSON**

---

**Sainte-Croix :**  
Barbey William 1  
Beau-Séjour 16

### District de **LAUSANNE**

---

**Belmont-sur-Lausanne :**  
Burenos 23-25-27  
Burenos 35-37

**Cheseaux-sur-Lausanne :**  
Derrière-la-Ville 12-14  
Grands-Champs 7  
Lausanne 15  
Mèbre 9-11-13-15  
Saugettas 11  
Sorécot 12  
Sorécot 14  
Ste-Marie 5  
Ste-Marie 6-8  
Ste-Marie 7  
Ste-Marie 9  
Ste-Marie 10

**Crissier :**  
Pré-Fontaine 61-63

**Épalinges :**  
Bois-Murat 1  
Bois-Murat 9-11  
Croisettes 23-25-27-29  
Croix-Blanche 44  
Vaugueny 2-4-6-8,  
Croisettes 17-19-21

**Lausanne :**  
Beau-Séjour 27  
Berne 12  
Béthusy 84 A-B-C  
Bois-de-la-Fontaine 11  
Boisy 40-42  
Bonne-Espérance 17  
Borde 3 A-B-C-D, 5 C-D  
(participation)  
Caroline 7 bis, St-Martin 2-4-6  
Caroline 11 bis, St-Martin 8  
Cathédrale 5 (droit de superficie)  
Cèdres 1  
César-Roux 7  
Chailly 17-19-21  
Champ-Soleil 20-22  
Chandolin 5  
Collonges 12  
Collonges 12 bis  
Collonges 35-37  
Dent-d'Oche 3-5-7  
Devin 3  
Échallens 68  
Entrebois 2  
Furet 6-8



# Inventaire

---

## Lausanne (suite)

Gottettaz 14-16  
Grancy 15  
Grancy 17  
Grey 66-68  
Guiguer-de-Prangins 19-21  
Jomini 16  
Jurigoz 4 A-B  
Levant 137  
Libellules 6-8  
Libellules 10-12  
Malley 12  
Mon-Loisir 8  
Mont-d'Or 34, Marc Dufour 64  
Montelly 27  
Montelly 28  
Montolieu 92  
Morges 72  
Pavement 11-13-15  
Pavement 115  
Pavement 117  
Pavement 119  
Pierrefleur 54  
Pontaise 14, Crêtes 7, Traversière 1  
Pontaise 30  
Pré-du-Marché 36-38-40  
Rambert E. 24  
Rond-Point 1  
Rovéréaz 4  
Simplon 27  
St-Martin 24  
Trabandan 37 C  
Tribunal-Fédéral 7  
Tribunal-Fédéral 9  
Tunnel 1-3  
Tunnel 17 (participation)  
Université 18-20-24, Barre 1  
Valentin 10  
Victor-Ruffly 47  
Vinet 8  
Vinet 23, Pré-du-Marché 48  
Vuachère 16  
World Trade Center (participation)

## Paudex :

Fontaine 3  
Charrettaz 1  
Simplon 32

## Prilly :

Perréaz 56  
Rochelle 30  
Vallombreuse 107-109

## Pully :

Fontanettaz 33  
Forêt 39-41  
Forêt 61-63-65-67-69  
Général-Guisan 78  
Lavaux 54  
Lycée 20  
Ramuz 33

## Renens :

Avenir 29-31  
Avril 14 9-11-13  
Baumettes 72-84 (participation)  
Église-Catholique 1-3  
Préfaully 26  
Saugiaz 7-9 bis  
Sentier de la Gare 2  
Verdeaux 7 bis

## District de **LAVAU**

---

## Chexbres :

Grand-Rue 2

## Cully :

Colombaires 59  
Colombaires 71  
Colombaires 73

## Lutry :

Petite-Corniche 15-17-19

## Savigny :

Union 13-25  
Verne 2-4  
Verne 5-7  
Verne 9-11

## District de **MORGES**

---

## Bussigny-près-Lausanne :

Alpes 23-31  
Riant-Mont 3, Roséaz 26  
Riettaz 7 à 15

## Chavannes-près-Renens :

Gare 54-56-58-60  
Maladière 4  
Plaine 12-18  
Tilleul 6-8



# Inventaire

---

## Liste des immeubles par district

### Écublens :

Croset 12 C-D  
Croset 13 A-B-C-D-E-F  
Croset 15 A-B-C-D-E-F  
Croset 17 B  
Croset 17 C  
Croset 17 E  
Epenex 10-12  
Neuve 83  
Neuve 85  
Neuve 89  
Stand 15 A-B-C  
Vallaire 6-8

### Morges :

André 8  
Bochet 12-14  
Gare 11 B  
Gare 17  
Gare 27-29  
Grosse-Pierre 2  
Grosse-Pierre 8  
Kupfer 10-12  
Saint-Louis 4-6  
Marcelin 15  
Moulin 3-5  
Moulin 11-13  
Résidence de la Côte 70-80  
Sablons 15-17  
Vogez 9-11  
Warnery 6-6 bis

### Préverenges :

Genève 64 A-B  
Taudaz 1  
Taudaz 5  
Venoge 2-4

### Saint-Prex :

Penguey 5

### Saint-Sulpice :

Vallaire 1  
Venoge 7

### Tolochenaz :

Saux 6 A  
Saux 6 B

### District de MOUDON

---

#### Moudon :

Burnand-Eugène 20  
Cerjat 7  
Cerjat 13  
Cerjat 15

### District de NYON

---

#### Gland :

Molard 2-4

#### Nyon :

Eysins 12  
Eysins 14-16-18  
Eysins 42  
Fontaines 6 C-D / 8  
Gare 36  
Juste-Olivier 7  
St-Cergue 22  
Tattes-d'Oie 85

### District d'ORBE

---

#### Bavois :

Les Gubières I & II

#### Chavornay :

Grand-Rue 87  
Jura 34

#### Orbe :

Chantemerle 7-9  
Chantemerle 11  
Covets 19  
Plamont 2-2 bis  
Plamont 5  
Plamont 7

#### Vallorbe :

Mont-d'Or 14-16-18

### District d'ORON

---

#### Oron-la-Ville :

Flon 3

### District de PAYERNE

---

#### Payerne :

Favez 22-24-26  
Temple 6  
Temple 19

# Inventaire

---

## District de **ROLLE**

---

### **Mont-sur-Rolle:**

Fauvette 3

### **Perroy:**

Gare 2

### **Rolle:**

Gare 11-13-15  
Général-Guisan 42-44  
Pré-du-Gaud 2  
Pré-du-Gaud 4

## District de **LA VALLÉE**

---

### **Le Sentier:**

Neuve 15

## District de **VEVEY**

---

### **Blonay:**

Brent 17

### **Chernex:**

Fontanivent 36-38

### **Clarens:**

Vaudrès 26-28  
Vergers 1, Léman 2-4

### **La Tour-de-Peilz:**

Béranges 18  
Clos d'Aubonne 17  
Levant 22  
Muller Ed. 19  
Sully 25

### **Montreux:**

Alpes 5, Paix 8  
Industrielle 27-29  
Lac 4-6

### **Saint-Légier:**

Deux-Villages 66

### **Vevey:**

Blanchoud 2-4  
Chenevières 21  
Communaux 6  
Deux-Marchés 9  
Général-Guisan 61 A-B,  
Nestlé 28-30 (participation)  
Henri-Plumhof 9  
Jardins 1-3  
Louis-Meyer 9 A-B-C-D/21 A-B-C-D,  
Veveyse 4  
Marronniers 20-22-24-26  
Midi 33  
Paderewski 25  
Rousseau 9  
Tilleuls 1  
Union 24-26, Général-Guisan  
39-41-43,

## District d'**YVERDON**

---

### **Yverdon-les-Bains:**

Chaînettes 25  
Châtelard 11-13  
Entremonts 24-26-28  
Haldimand 19 B  
Hôpital 18-28  
Hôpital 30-32  
Moulins 99  
Prairie 12-13-14  
Rousseau 8

## **HORS CANTON**

---

### **Genève:**

World Trade Center (participation)

### **Martigny:**

Finettes 32-36





Rapport de l'Organe de contrôle

**cpev**

CAISSE DE PENSIONS  
DE L'ETAT DE VAUD





■ Ernst & Young SA  
Financial Services  
Place Chauderon 18  
Case postale  
CH-1002 Lausanne

■ Téléphone +41 58 286 51 11  
Téléfax +41 58 286 51 01  
www.ey.com/ch

## **RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE**

au Conseil d'administration de la

### **CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT DE VAUD**

#### **Lausanne**

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et à la loi du 18 juin 1984, état au 1<sup>er</sup> janvier 2005 compte tenu des nouvelles du 24 novembre 2003 et du 9 novembre 2004 sur la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes de la Swiss GAAP RPC 26, raison pour laquelle les obligations ont également été évaluées à leur valeur boursière. Les principes d'évaluation, le traitement des chiffres de l'exercice précédent ainsi que d'autres mesures de la première application de la Swiss GAAP RPC 26 sont expliquées dans l'annexe aux comptes annuels.

Lausanne, le 25 mai 2005

Ernst & Young SA



Florian Magnolay

Expert-comptable diplômé

(Responsable du mandat)

pp Didier Furter

Expert-comptable diplômé

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)





**cpev**

CAISSE DE PENSIONS  
DE L'ETAT DE VAUD



## Appendice A

### Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2005

#### Pensions mensuelles

(2004)	2005		Base	Allocation	Total
(1'860)	1'928	pensions d'invalidité définitive	3'385'565.25	323'384.80	3'708'950.05
(43)	27	pensions d'invalidité temporaire	67'774.05	57.65	67'831.70
(6'161)	6'473	pensions de retraite	19'885'195.40	2'087'780.85	21'972'976.25
(1'813)	1'851	pensions de conjoint survivant	2'477'150.70	881'599.70	3'358'750.40
(993)	992	pensions d'enfant	560'156.70	18'773.10	578'929.80
<b>(10'870)</b>	<b>11'271</b>	<b>pensions</b>	<b>26'375'842.10</b>	<b>3'311'596.10</b>	<b>29'687'438.20</b>

#### Suppléments temporaires

(311)	312	suppléments « invalidité définitive »			139'640.40
(40)	33	suppléments « invalidité temporaire »			21'134.55
(1'014)	1'134	suppléments « retraite »			1'326'036.50
<b>(1'365)</b>	<b>1'479</b>	<b>suppléments</b>			<b>1'486'811.45</b>

#### Avances AVS

<b>(339)</b>	<b>369</b>	avances en cours de paiement			<b>200'689.50</b>
<b>(376)</b>	<b>394</b>	avances en cours de remboursement			<b>152'826.85</b>

### Valeur en capital des pensions courantes

L'ensemble des pensions courantes au 1er janvier 2005 (allocations diverses comprises), ainsi que celles qui en découleront, évalué selon les tables actuarielles éditées en 2000 par la Caisse fédérale d'assurance, représente un capital s'élevant à :

Montants exprimés en francs	
	Pensions de base
– au taux de 0,0%	<b>6'293'471'300.00</b>
– au taux de 4,0%	<b>4'137.760'100.00</b>

## Appendice B

### Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la caisse (rachat compris)

Entrée dans la Caisse à l'âge de	Effectif des hommes	Effectif des femmes	Effectif total
20 ans	555	973	1528
21	387	725	1112
22	657	1010	1667
23	370	813	1183
24	580	982	1562
25	1153	1259	2412
26	663	768	1431
27	716	788	1504
28	531	572	1103
29	479	533	1012
30	636	522	1158
31	395	441	836
32	387	463	850
33	354	442	796
34	298	420	718
35	294	447	741
36	283	398	681
37	252	374	626
38	216	375	591
39	194	398	592
40	163	345	508
41	130	303	433
42	110	270	380
43	99	274	373
44	104	212	316
45	80	202	282
46	73	179	252
47	65	143	208
48	52	118	170
49	41	99	140
50	34	102	136
51	35	64	99
52	31	51	82
53	23	47	70
54	11	30	41
55	13	34	47
56	17	28	45
57	16	21	37
58	8	13	21
59	15	15	30
60	14	12	26
61	6	4	10
62	8	3	11
63	3		3
64	2		2
<b>Total</b>	<b>10'553</b>	<b>15'272</b>	<b>25'825</b>
<b>Âge moyen à l'entrée* :</b>	<b>30.01</b>	<b>30.10</b>	<b>30.07</b>
2003	29.10	30.08	30.04

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 30.10 se lit 30 ans et 10 mois.

## Appendice C

### Âge des assurés du plan de base au 1er janvier 2005

Âge	Hommes	Femmes	Effectif total
22 ans	23	63	86
23	36	137	173
24	51	233	284
25	108	328	436
26	146	326	472
27	177	425	602
28	183	440	623
29	229	460	689
30	223	444	667
31	232	419	651
32	245	418	663
33	279	425	704
34	253	426	679
35	267	356	623
36	271	377	648
37	308	381	689
38	335	413	748
39	337	441	778
40	323	433	756
41	332	466	798
42	337	445	782
43	309	463	772
44	309	471	780
45	355	476	831
46	395	474	869
47	376	484	860
48	329	450	779
49	358	425	783
50	358	452	810
51	320	451	771
52	334	429	763
53	304	399	703
54	316	386	702
55	284	386	670
56	283	348	631
57	248	328	576
58	248	289	537
59	219	224	443
60	182	199	381
61	158	149	307
62	62	86	148
63	53	25	78
64	47	21	68
65	8	1	9
66	1		1
67	1		1
69	1		1
<b>Total</b>	<b>10'553</b>	<b>15'272</b>	<b>25'825</b>
<b>Âge moyen* :</b>	<b>44.04</b>	<b>42.03</b>	<b>43.01</b>
01.01.2004	44.01	41.09	42.09

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 30.10 se lit 30 ans et 10 mois.

## Appendice D

### Effectif et structure d'âges des assurés du plan de base par fonction au 1er janvier 2005

		20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Age moyen*
Gardiens- géologues	H		16	57	75	36	30	22	16	4		256	40.08
	F	1	4	4	2	4	8	1				24	39.04
Infirmiers	H	10	102	89	84	78	58	46	32	6		505	39.00
	F	122	527	377	333	347	322	237	184	52	1	2'502	39.03
Éducateurs	H		3	3	4	2	3	3	3	1		22	43.01
	F	3	26	14	9	11	9	10	5	2		89	38.05
Enseignants primaires	H	29	153	146	143	134	246	241	77	12		1'181	42.05
	F	193	668	602	455	657	754	757	391	64		4'541	41.07
Gendarmes	H	28	83	81	78	97	82	68	50			567	40.04
	F	6	15	7		1						29	28.00
Police de sûreté	H	3	18	21	41	54	33	34	14			218	42.01
	F	6	10	11	4	1		2				34	31.05
Professeurs- assistants	H		1	10	18	16	12	5	10	7		79	44.09
	F			1	2	9	6	3	2	2		25	47.02
Personnel administratif	H	34	239	388	432	520	595	534	488	206	4	3'440	45.02
	F	86	449	641	665	660	664	643	564	245		4'617	43.06
Enseignants professionnels	H		45	98	133	120	140	142	105	54		837	45.06
	F	1	46	66	58	65	71	46	48	7		408	42.06
Enseignants secondaires	H		102	174	231	222	254	237	207	61	1	1'489	44.10
	F	4	126	233	231	278	243	233	218	42		1'608	43.10
Pasteurs	H		3	17	15	27	51	41	29	12		195	47.09
	F		4	7	18	18	20	11	13	2		93	45.02
Cantonniers	H	1	11	18	51	44	47	49	32	15		268	45.10
	F												
Ouvriers	H	4	54	115	183	216	203	158	160	59	1	1'153	45.02
	F	5	48	95	128	161	126	111	95	34		803	44.02
Personnel de laboratoire	H	1	13	13	13	9	23	13	3	2	1	91	42.01
	F	6	56	70	60	61	74	54	46	21		448	42.06
Préfets, présidents de tribunaux	H				1	5	4	2	15	8		35	54.02
	F			3	2	1	5	3	5	3		22	49.02
Professeurs d'Université	H			2	16	30	32	37	41	55	4	217	52.10
	F			1	1	4	7	6	4	6		29	51.08
Effectif par sexe	H	110	843	1'232	1'518	1'610	1'813	1'632	1'282	502	11	10'553	44.04
	F	433	1'979	2'132	1'968	2'278	2'309	2'117	1'575	480	1	15'272	42.03
Effectif global	:	543	2'822	3'364	3'486	3'888	4'122	3'749	2'857	982	12	25'825	43.01

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 30.10 se lit 30 ans et 10 mois.

## Appendice E

### Effectif et degré moyen d'activité des assurés du plan de base par fonction au 1er janvier 2005

		Effectif total	Âge moyen*	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100%
Gardiens- géôliers	: H	256	40.08	100.00	256.0
	: F	24	39.04	97.08	23.3
Infirmiers	: H	505	39.00	95.70	483.3
	: F	2'502	39.03	84.03	2'102.5
Éducateurs	: H	22	43.01	88.21	19.4
	: F	89	38.05	73.94	65.8
Enseignants primaires	: H	1'181	42.05	93.28	1'101.7
	: F	4'541	41.07	77.77	3'531.6
Gendarmes	: H	567	40.04	100.00	567.0
	: F	29	28.00	98.28	28.5
Police de sûreté	: H	218	42.01	100.00	218.0
	: F	34	31.05	93.53	31.8
Professeurs- assistants	: H	79	44.09	91.15	72.0
	: F	25	47.02	90.44	22.6
Personnel administratif	: H	3'440	45.03	95.08	3'270.9
	: F	4'617	43.06	80.41	3'712.7
Enseignants professionnels	: H	837	45.06	86.98	728.1
	: F	408	42.06	69.95	285.4
Enseignants secondaires	: H	1'489	44.10	92.46	1'376.7
	: F	1'608	43.10	76.93	1'237.0
Pasteurs	: H	195	47.09	96.92	189.0
	: F	93	45.02	73.17	68.1
Cantonniers	: H	268	45.10	100.00	268.0
	: F				
Ouvriers	: H	1'153	45.03	98.31	1'133.5
	: F	803	44.02	80.48	646.3
Personnel de laboratoire	: H	91	42.01	97.64	88.9
	: F	448	42.06	81.29	364.2
Préfets, présidents de tribunaux	: H	35	54.02	98.57	34.5
	: F	22	49.02	82.73	18.2
Professeurs d'Université	: H	217	52.10	92.68	201.1
	: F	29	51.08	80.52	23.4
Effectif par sexe	: H	10'553	44.04	94.82	10'006.1
	: F	15'272	42.03	79.63	12'161.3
Effectif global	:	25'825	43.01	85.84	22'167.4
01.01.2004		25'510	42.09	86.49	22'063.4

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 30.10 se lit 30 ans et 10 mois.

## Appendice F

### Âge de la retraite

#### a) Âge prévisible de la retraite

Au 1er janvier 2005, l'âge minimum prévisible de la retraite des 25'825 assurés présents du plan de base est le suivant :

Âge minimum de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	1'001	1'972	2'973
58 ans	170	585	755
59 ans	179	477	656
60 ans	2'354	2'731	5'085
61 ans	663	767	1'430
62 ans	6'180	8'740	14'920
63 ans	4		4
64 ans	2		2
<b>Total</b>	<b>10'553</b>	<b>15'272</b>	<b>25'825</b>
<b>Âge moyen de la retraite* :</b>	<b>60.11</b>	<b>60.09</b>	<b>60.10</b>
01.01.2004	60.11	60.08	60.09

#### b) Âge effectif de la retraite

Durant l'année 2004, 513 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

Âge effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
55 ans		3	3
56 ans	2	1	3
57 ans	45	30	75
58 ans	13	17	30
59 ans	4	15	19
60 ans	60	33	93
61 ans	15	14	29
62 ans	65	68	133
63 ans	18	42	60
64 ans	7	6	13
65 ans	29	14	43
66 ans	6	4	10
70 ans	2		2
<b>Total</b>	<b>266</b>	<b>247</b>	<b>513</b>
<b>Âge moyen de la retraite* :</b>	<b>60.11</b>	<b>60.11</b>	<b>60.11</b>

En 2003, 443 retraites : 61.02 60.08 60.11

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 30.10 se lit 30 ans et 10 mois.

## Appendice G

### Âge des pensionnés au 1er janvier 2005

Âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
20 ans							0
21							0
22							0
23				1			1
24							0
25							0
26			1				1
27							0
28							0
29							0
30			1	2			3
31				4			4
32			3	4		1	8
33				4		1	5
34			2	6			8
35			2	7			9
36			3	4		1	8
37			4	4	1		9
38			6	8	1	1	16
39			6	12	1	3	22
40			1	8		4	13
41			5	17	2	2	26
42			7	15		3	25
43			8	18		4	30
44			6	21	1	4	32
45			9	17	1	3	30
46			19	16		4	39
47			9	27	1	8	45
48			11	21	2	4	38
49			8	25	1	3	37
50			17	24	4	2	47
51			15	31		8	54
52			14	32	4	13	63
53			19	33	3	7	62
54			16	41	2	13	72
55		1	20	53	3	14	91
56	1	3	18	32	4	17	75
57	22	15	22	54	4	19	136
58	47	38	28	53	4	12	182
59	44	48	24	49	1	23	189
60	83	68	34	41	4	15	245
61	98	81	29	50	6	18	282
62	119	133	36	49	10	25	372
63	169	153	31	37	3	25	418
64	145	143	13	37	1	31	370
65	178	145	14	38	2	21	398
66	170	163	22	30	4	33	422
67	156	143	19	38	4	34	394
68	138	124	17	23	4	40	346
69	144	115	19	21	2	41	342

## Appendice G (suite)

### Âge des pensionnés au 1er janvier 2005 (suite)

Âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
70	163	117	12	26	5	38	361
71	154	113	24	30	2	40	363
72	134	121	16	14	2	47	334
73	145	113	20	19	3	50	350
74	150	87	19	12	2	54	324
75	125	101	15	7	3	64	315
76	127	98	10	21	6	59	321
77	97	89	11	7	4	65	273
78	119	83	7	13	4	62	288
79	88	93	8	8	2	66	265
80	88	63	11	4	2	64	232
81	89	68	10	5	2	69	243
82	75	70	6	5	2	64	222
83	76	67	2	5		54	204
84	79	50	3		2	70	204
85	65	43	4	1	1	52	166
86	40	34	7	4		42	127
87	41	39	1	4		50	135
88	34	24	1	4		51	114
89	30	22				37	89
90	22	18	3	1		34	78
91	17	18				32	67
92	13	9		1		26	49
93	12	5				26	43
94	16	7				13	36
95	4	4				12	20
96	3	6	1			19	29
97	2	4				5	11
98	2	3				2	7
99		1				2	3
100	3	1	1			1	6
101						1	1
102	1	1				1	3
Total	3'528	2'945	730	1'198	122	1'729	10'252
Âge moyen* :	72.01	71.07	61.07	58.06	64.00	75.10	70.01
01.01.2004	72.02	71.08	61.02	58.00	63.00	75.06	70.00

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 30.10 se lit 30 ans et 10 mois.





***epév***